

CHRS
12 rue Brézin
59100 ROUBAIX
Tél. 03 20 26 22 40
Fax 03 20 70 22 77

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Réflexion en chanson sur l'accompagnement des jeunes majeurs /
Deuxième volet : du côté des couples

*J'avoue j'en ai bavé, pas vous
mon amour ? avant d'avoir eu
vent de vous mon amour (Gains-
bourg)*

*C'est l'histoire d'un couple que
nous avons accompagné 9 mois.*

***Jennifer et Geoffrey** ont 32 ans.
Ils se connaissent depuis l'âge de
18 ans.*

*Ils sont consommateurs actifs d'hé-
roïne, de médicaments.*

*Quand nous les avons rencontrés,
ils vivaient sous tente. Ils erraient
depuis 2013.*

*Ils ont eu cette année- là un pre-
mier enfant qui a été très vite placé.
Ils étaient locataires d'un logement
dans le Pas-de-Calais qui a pris
feu ; le logement n'était pas assuré.
Ils ont erré à partir de ce moment-
là et leur fils leur a été retiré. Ils sont
interdits de visite du fait de leur ins-
tabilité et de leurs conduites addic-
tives.*

*Ils sont venus ensuite sur Lille
parce qu'ils n'étaient pas connus et
pour avoir plus d'aide.*

*Nous les accueillons en CHRS
Jeunes Majeurs en juillet 2015.
Dès le début de l'accompagnement
Ils disent tous deux vouloir sortir du
produit, se soigner, voir leur fils,
« retrouver leur vie d'avant ». Ils ne
perçoivent aucune ressource alors
qu'ils ont droit au RSA, et n'ont plus
de couverture santé (Geoffrey ne
connait plus son numéro de sécu-
rité sociale).*

*Très vite beaucoup de questions se
posent avec les différents profes-
sionnels qui les connaissent. Le se-
vrage : par cure ou en ambula-
toire ? le lieu : Lille ou Roubaix ? le
suivi : en couple ou en individuel ?
Geoffrey a très peur du manque. Il
y aura beaucoup de rendez-vous
manqués, d'oublis. De même pour
leur situation administrative, il sera
laborieux de redemander une carte
d'identité pour chacun, pour qu'ils
rouvrent des droits à la CAF, la
CPAM.*

Sur leur histoire personnelle nous apprendrons que Geoffrey a vécu chez sa grand-mère jusqu'à l'âge de 11 ans. Au décès de celle-ci par suicide, il est placé en foyer. Il a des problèmes de santé qui ne sont pas traités. Il est très maigre. Il a fait de la prison, nous l'apprendrons incidemment.

Jennifer a des rapports très contrastés avec sa propre famille (je t'aime, je te hais). Elle est marquée aussi physiquement (dents abimées, maigreur). Elle dira que c'est sous l'influence de Geoffrey qu'elle a commencé à consommer de l'héroïne. Elle évoque trois grossesses, trois pertes avant l'arrivée de leur premier fils. Elle est préoccupée par la situation de son père qui est gravement malade quand elle arrive au Home des Flandres.

En novembre Jennifer pense être enceinte. En décembre elle apprend qu'elle est à 7 mois de grossesse et accouche prématurément mi-janvier. C'est court, brutal pour se préparer à être parents. D'autant qu'ils étaient encore dans la consommation d'héroïne. Jennifer aura une prise en charge en urgence du fait de sa grossesse. Le bébé à la naissance devra être sevré.

Puis nous les orienterons vers un centre d'hébergement familial, structure plus contenante, plus sécurisante pour le bébé, apportant un soutien à la parentalité nécessaire. Orientation qu'ils n'apprécient pas car ils préféreraient rester dans le studio où ils bénéficient d'une grande liberté (pas d'horaires, ni de professionnels sur place) mais qui n'est plus adapté à leur nouvelle situation familiale. Ils n'arriveront pas à investir ce nouvel accompagnement et désertent régulièrement le lieu d'hébergement. Au bout de plusieurs mois leur prise en charge sera arrêtée. Nous les avons aperçus à plusieurs reprises faisant la manche à la gare de Lille ou dans le métro avec leur bébé dans le landau.

Avec le recul nous nous interrogeons sur ce couple, sur leur projet et le nôtre.

C'est lui pour moi, moi pour lui, dans la vie (Piaf)

Concernant le couple ce que l'on peut dire c'est que la rue, la galère, les ont profondément soudés. Ils étaient très attentifs l'un à l'autre et très dépendants ; ils devaient se protéger contre les agressions extérieures de tout ordre (personnes SDF, assistantes sociales qui les empêchent de voir leur fils). Jennifer dès qu'elle avait un peu d'argent allait chez le coiffeur dans un souci de plaire à Geoffrey ; à la maternité, elle tenait à se maquiller avant qu'il n'arrive.

Ils étaient arrivés un peu à se poser finalement bien que Geoffrey ait toujours voulu garder la tente et ses affaires de la rue et préserver leur casier à la bagagerie. Un pied dedans, un pied dehors ; Geoffrey continuait à faire la manche alors qu'ils percevaient de l'aide alimentaire. Ils pouvaient avoir un traitement de substitution et être ainsi plus « confortables » dans leur consommation mais ça, c'était notre projet, pas le leur.

L'arrivée de leur second enfant a chamboulé un pseudo équilibre trouvé, une certaine image parentale qu'ils se donnaient et a provoqué à nouveau un changement de situation, des prises de décisions qu'ils ont davantage subies qu'activées.

Nous avons été emmenés dans ce tourbillon d'événements, tour à tour observateurs impuissants, interlocuteurs privilégiés, médiateurs et chauffeurs aussi (pour les rendez-vous médicaux). Nous nous disons (humblement) que l'hébergement au Home des Flandres pendant presque neuf mois leur a permis de revivre un bout de « leur vie d'avant ».

Depuis 2010 une trentaine de jeunes couples sans enfants nous ont été orientés par le SIAO. Nous les avons hébergés pour la grande majorité d'entre eux en CHRS Jeunes Majeurs (quelques-uns en Logement Relais).

Engagés dans un travail de réflexion en équipe sur l'accompagnement des jeunes majeurs depuis 2015 (cf. notre précédent rapport d'activité) nous avons cette année mis le projecteur sur ces couples dont la majorité s'est constituée à la rue, dans des abris de fortune, dans une démarche de survie à deux.

Quand on n'a que l'amour à s'offrir en partage (Brel)

Lorsqu'ils arrivent au CHRS c'est bien souvent la première expérience de vie commune dans l'intimité d'un appartement qui leur est dédié. L'accompagnement nécessite parfois de travailler en binôme et avec des partenaires qualifiés quand il s'agit de gérer des relations déséquilibrées, qui peuvent devenir conflictuelles voire violentes ou des problématiques d'addiction partagée.

Une dizaine de ces 30 couples a pu développer un projet d'insertion et accéder au logement autonome. Ils sont parfois passés par l'étape intermédiaire du logement relais.

Pour une autre dizaine de couples l'hébergement s'est interrompu soit du fait de l'abandon du ménage reparti vers des horizons inconnus, soit du fait d'une décision-sanction de la structure suite à de graves problèmes de comportement (violences conjugales ou envers le voisinage, dégradations volontaires du CHRS), soit encore

du fait d'une réorientation vers une structure d'hébergement plus contenante (suite à une naissance).

Enfin les couples qui constituent le dernier tiers de notre échantillon se sont séparés souvent après des passages à l'acte violents, parfois après une période de décompensation psychique avec hospitalisation de l'un des conjoints.

Comment accompagnons-nous ces couples qui peuvent rester au CHRS moins de 3 mois ou voir aboutir leur projet logement au bout de 3 ans ½ ? Qu'est-ce qui nous interroge dans leur parcours ? A quoi sommes-nous plus particulièrement attentifs quand nous rencontrons, accueillons un jeune couple ? A quoi tiennent les expériences que nous qualifions de positives ? Quels freins et difficultés repérons-nous dans les accompagnements non aboutis ?

Autant d'interrogations qui nous conduisent à engager un questionnement plus large autour du couple, des couples, de leur dynamique, de leur territoire, et à aller rechercher des appuis théoriques et des éléments d'analyse chez quelques auteurs. Notre travail est loin d'être complet, ni même encore très développé, nous n'en sommes qu'aux prémices que nous partageons avec les lecteurs et lectrices de ce rapport d'activité.

Ah tu verras tu verras, tout recommencera tu verras tu verras, l'amour c'est fait pour ça (Nougaro)

Ce qui nous interroge dans le parcours et l'accompagnement des jeunes couples

Plusieurs thèmes ont émergé dans nos échanges :

Celui des origines, de la fondation du couple : comment se sont-ils rencontrés ? pourquoi sont-ils ensemble ; la nature du lien entre eux ; a-t-on affaire à un couple ? Pourquoi faire une demande d'hébergement ensemble ? Les couples constitués à la rue. Etre couple parental avant d'être un couple conjugal, créer une famille avant le couple. L'hébergement est souvent une première expérience de vie commune sous un toit, qui apporte de la déstabilisation, une perte de repères. Dans notre pratique nous sommes attentifs à ne pas être trop normatifs. Nous aurions du mal à définir ce qu'est « le couple ». Il nous semble qu'il y a des couples. Qui sommes-nous pour pouvoir dire que celui-ci serait un (vrai) couple et pas celui-là ?

La conscience d'être un couple : en essayant de favoriser une parole sur leur couple nous les accompagnons dans le développement de leur conscience, de leur image, de leur « roman » de couple. Que disent-ils-elles de leur rencontre, de leur quotidien partagé ? La dimension corporelle est à prendre en compte (regards, postures, voix...).

Le(s) projet(s) du couple : le projet n'est pas souvent réfléchi ; les personnes que nous accueillons en couple sont souvent happées par le quotidien, elles vivent au jour le jour. Vers quoi veulent elles tendre ? Ont-elles conscience que nous accompagnons cette possibilité de projection ? Au-delà de la mise à l'abri nous tentons de mettre en œuvre un travail d'accompagnement à l'insertion. Quelle est notre légitimité à amener le couple à élaborer et formaliser son projet ? Doit-on axer notre accompagnement sur le projet du couple ?

Je vous dirai des mots d'amour, des mots de rien de tous les jours (Léo Ferré)

La communication dans le couple : nous observons souvent des difficultés de communication ; nous sommes attentifs aux interactions et à la dynamique des échanges, nous veillons à la notion d'équilibre dans les places et prises de paroles de chacun(e). Il est question de notre objectivité ou de notre neutralité. Nous n'avons pas forcément tous les éléments en main. Nous ne prenons pas parti, essayons de ne pas faire plus alliance avec l'un qu'avec l'autre. Mais est-ce qu'on n'est pas plus en écho parce qu'on est homme ou femme ? Le travail en binôme nous aide à accompagner cette communication dans le couple. Il est alors possible de se renvoyer entre professionnels comment on intervient, comment on facilite, on équilibre, quelle place on prend. Comment inciter les personnes en couple à se parler ? Il ne suffit pas de leur proposer. Quels outils ? Quelles techniques pourraient bien nous aider ? Parler c'est aussi pouvoir prendre de la distance, mettre des mots sur le vécu, le ressenti.

Sans le dire je saigne et te le dire me gêne, je fais au mieux pour que tu le comprennes sans le dire (Vianney)

L'équilibre des rôles : Nous observons couramment une répartition des tâches domestiques souvent déséquilibrée en défaveur de la femme (c'est elle qui assume le ménage, les jeunes enfants).

La maîtrise de la langue française reste souvent l'affaire des hommes dans les familles exilées. Inciter les femmes à apprendre le français vient bousculer les représentations et habitudes culturelles.

Est-ce que nous nous contentons d'observer des comportements ou travaillons-nous sur la notion d'égalité des sexes ?

Les missions de notre Maitresse de Maison sont de transmettre au travers de l'exercice de son métier des règles d'hygiène, de vie sociale et familiale au public accueilli, et de veiller au bon état des appartements. Nous lui avons demandé en quoi l'accompagnement de jeunes couples pouvait être différent pour elle. Ce qu'elle évoque dans l'écrit suivant est bien en phase avec le questionnement de l'équipe sur les normes à transmettre dans le respect de l'intimité, de la culture et de l'histoire de chacun(e) :

En tant que Maîtresse de Maison j'interviens dans les logements du CHRS et les logements relais pour accompagner les personnes accueillies dans leur quotidien (notamment dans l'organisation et l'entretien du lieu d'hébergement).

Cette intervention, quand elle s'adresse à des couples peut être vécue comme une intrusion dans leur vie privée, surtout par les messieurs.

En effet ils ont l'impression que je juge leur mode de fonctionnement, voire leur façon d'être. Ainsi quand je fais une suggestion ou une remarque, il arrive que monsieur le prenne personnellement et en fasse le reproche à sa compagne ; cela me met mal à l'aise.

Je ne suis pas la bienvenue chez certains couples car ce n'est pas dans leur culture qu'une étrangère à la famille puisse leur venir en aide.

Il y a d'autres situations, plus rares, où les réticences viennent de madame car elle estime que c'est « son travail », sa tâche, et que je n'ai pas à pointer ce qui ne va pas.

Quand je réexplique mon travail, ma façon d'intervenir, cela se passe alors plutôt bien.

1+1 = 3 : cette équation pour signifier que le couple est constitué de 2 individus avec des histoires, des personnalités, des désirs différents. Dans notre accompagnement nous avons à prendre en compte à la fois chaque individualité et l'unité couple avec son jeu de communication.

La violence : pour la plupart des couples que nous avons décidé de ne pas maintenir sur l'hébergement, ou qui se sont séparés, un problème de violence conjugale se posait. Elle avait souvent fait irruption très rapidement après leur arrivée. Comment repérer, prévenir et travailler cette violence conjugale ? Nous aurions besoin de nous appuyer sur un partenariat que nous n'avons pas forcément le temps de mettre en place

Mais est-ce que tu continueras de m'aimer avec une pioche dans l'crâne ? (Lomepal)

La sexualité : et si on en parlait ? Les couples n'abordent pratiquement jamais spontanément cette question. Notre association a beau avoir développé depuis une dizaine d'années une démarche transversale autour de l'accompagnement de la vie affective et sexuelle, nous reconnaissons honnêtement qu'il ne nous est pas facile d'aborder cette thématique avec les jeunes que nous hébergeons, même quand ils démarrent une vie de couple. La question semble plus facile à aborder individuellement (dans un contexte de confiance) qu'avec le couple. Nous attendons quelquefois un problème d'IVG, de grossesse pour parler de contraception alors même

que nous sommes formé(e)s par le Planning Familial... ! Par pudeur ? par désir de ne pas être intrusifs ? par crainte de ne pas avoir de légitimité ? parce que les missions du CHRS n'impliquent pas qu'on se mêle autant d'intimité ? Pourtant quand sur nos lieux d'hébergement nous proposons un couchage qui ne permet pas au couple de dormir séparément ne projetons-nous pas l'existence entre eux de rapports sexualisés comme s'ils étaient une évidence ?

Je te promets le sel au baiser de ma bouche, je te promets le miel à ma main qui te touche (Johnny)

Ce florilège de questions ne se veut pas exhaustif, il est le reflet à un moment T d'un « brainstorming » de l'équipe qui va nous conduire à essayer d'identifier dans un premier temps **à quoi tiennent les expériences d'accompagnement de jeunes couples que nous avons qualifiées de positives :**

A la capacité de prendre des décisions : par rapport à leur projet de vie commune ou une séparation, des projets concrets communs (budget, logement, bébé).

A une possibilité de changement : quand il y a une progression, une évolution, un changement dans les habitudes, les comportements (ex jeux vidéo, sorties couple, place des copains).

A l'existence d'un couple dès l'arrivée : quand le couple ne s'est pas constitué uniquement pour pouvoir accéder à l'hébergement.

A la dynamique des échanges dans le couple : qui permet la possibilité d'un changement.

A l'équilibre dans les projets personnels et le rythme d'évolution de chacun(e).

A la capacité et la possibilité de se poser.

A l'existence de « nourritures affectives » dans l'histoire de chacun(e), l'existence de figures d'attachement ayant permis une sécurité interne.

A l'estime de soi : individuelle et l'estime du couple à partir d'expériences positives dans l'environnement, la formation, l'emploi... avoir pu proposer des contextes de rencontre qui permettent le changement de regard.

A l'adhésion à l'accompagnement : quand le lien est investi avec le ou la référent(e), avec l'équipe.

A l'évaluation des professionnels : où est notre curseur ? Est-ce qu'on n'en veut pas trop ? Voit-on le verre à moitié vide ou à moitié plein ?

A la capacité d'exprimer un désir commun : par exemple l'expression d'un désir d'enfant par le couple avant que la femme ne "tombe enceinte".

Et je vous donnerai l'enfant que vous n'avez jamais été. Je vous aime... d'amour (Léo Ferré)

L'arrivée d'enfants dans les couples n'est pas rare quand ils ont trouvé une certaine stabilité et sécurité ce qui ajoute à notre accompagnement un axe de soutien à la grossesse et à la construction de leur parentalité. De très jeunes couples avec l'arrivée d'un premier enfant ont besoin d'être accompagnés dans ce bouleversement d'une vie qu'ils construisent à peine. Ceci requiert du temps et la mise en place d'un travail en réseau avec les professionnels

de la petite enfance et du soutien parental (PMI, TISF, garderie).

Le fait de fonder une famille et d'avoir un enfant permet d'accéder à un statut et des ressources qui favorisent l'autonomie. L'arrivée d'un enfant dans le couple est significative d'une stabilisation (qui semble rassurer les bailleurs) et permet l'accès à des ressources durables ou suscite une plus grande mobilisation des jeunes adultes en termes de recherche d'emploi.

Aladin vivait dans un camp en caravane. Il est de nationalité roumaine, de culture rom. **Yasmine** vivait chez sa mère. Elle est de nationalité française, d'origine franco-malgache

La mère de Yasmine n'a jamais accepté la relation du couple. Ceci étant, Yasmine a choisi d'aller vivre avec Aladin dans le camp. Cela a engendré une rupture familiale.

Yasmine était en apprentissage cuisine. Aladin, quant à lui, effectuait différentes démarches en parallèle : apprentissage du français deux soirs par semaine, inscription au permis de conduire, stages pour définir un projet professionnel avec la Mission Locale.

Dès leur entrée en CHRS Jeunes Majeurs le couple s'est montré dans la collaboration : de nombreux échanges ont eu lieu concernant leurs projets ; les évaluations des axes de travail proposés ont été constructives et ont permis des réajustements.

Le couple a participé à la vie de l'institution en s'inscrivant dans les activités proposées et s'est saisi de l'accompagnement.

Une cohésion de couple a pu être observée. Yasmine et Aladin avaient le désir d'avancer tant dans leur projet de couple

que dans le projet personnel (professionnel).

Le couple a souhaité construire une famille et avoir un enfant. Pour autant, tenir compte de leur situation professionnelle était important pour eux : Yasmine a pu passer son examen (cuisine) avant d'accoucher.

Après la naissance de l'enfant, Yasmine et Aladin étaient d'accord pour se relayer dans la prise en charge du bébé : ainsi, si elle obtenait un emploi, lui s'occuperait de l'enfant et inversement. Au niveau du quotidien, les tâches ménagères sont partagées.

Le couple porte de l'importance aux traditions et il s'est donné les moyens d'organiser un voyage en Roumanie pour faire baptiser leur enfant et préparer leur mariage.

Yasmine a progressivement repris contact avec sa mère. Après 17 mois d'hébergement et d'accompagnement Yasmine et Aladin ont obtenu un appartement dans le parc public et ont quitté le CHRS.

Sur notre échantillon de 30 couples nous évaluons qu'un tiers d'entre eux seulement accèdent à l'aboutissement de leur projet d'autonomie. Qu'en est-il de tous les autres ?

A quels freins et quelles difficultés récurrentes notre accompagnement s'est-il heurté ? La vignette clinique, concernant Jennifer et Geoffrey, qui ouvre cette thématique est exemplaire à plus d'un titre. Mais d'autres freins encore peuvent être identifiés.

La typologie de l'hébergement : les couples sont hébergés dans de petits studios qui ne favorisent pas l'intimité de chacun(e), ni

même du couple par rapport à la structure (difficile d'y vivre et d'y intervenir).

Le décalage entre la dynamique du couple et le rythme de l'accompagnement, la difficulté pour les professionnels d'être en phase.

Le manque d'adhésion à l'accompagnement : la difficulté à créer un lien, le manque de confiance, l'absence d'accès à leur histoire (des éléments de compréhension manquants), le fait de ne pas parvenir à se faire entendre, les absences répétées aux rendez-vous, le risque de rupture de la relation lorsqu'on nomme les dysfonctionnements ou simplement ce qu'on observe (le professionnel réduit à l'état d'observateur impuissant), la puissance du couple pour bloquer l'accompagnement.

Le refus de soins : par rapport à des troubles psychiques et/ou des conduites addictives, des traumatismes anciens (refus ou blocage).

Les jeux psychologiques : les confidences piégeantes de l'un ou de l'autre avec l'injonction de n'en rien dire, l'instrumentalisation des professionnels.

L'instabilité : les tergiversations / je t'aime, je ne t'aime plus, les va et vient sans prise de conscience du processus d'attachement du couple.

Je ne t'aime plus mon amour, je ne t'aime plus tous les jours (Manu Chao)

L'immaturation : liée à l'âge ou au manque de repères structurants dans le passé.

Les difficultés personnelles envahissantes : les carences affectives et éducatives, le manque d'estime de soi et de sé-

curité interne, des difficultés tellement importantes qu'elles envahissent le couple et contaminent son accompagnement, difficultés à l'origine des violences et des passages à l'acte.

La violence : dans le couple et/ou les impacts sur le voisinage (règlement intérieur ; interventions du bailleur pour demander l'exclusion).

La question du budget : le passage de l'absence de ressources à l'accès aux ressources peut créer de vives tensions dans la nécessité de trouver un nouvel équilibre et de partager des décisions ; la diminution de ressources liée à la déclaration de la vie en couple fait parfois éclater le couple.

L'appel de la rue : lorsque le couple s'est constitué à la rue et y garde des repères (incapable de se poser dans un logement ensemble, recours à la mendicité pour l'achat de drogue), il arrive que le couple ou une des personnes retourne au "connu".

Toi mon tout, mon loubard, tu s'rais mon lascar superstar. J'ai tellement besoin d'amour, de tes bras, de ta voix de velours (Brigitte)

Des questions nous n'en manquons pas... des références musicales populaires à travers les différents âges de notre équipe non plus... « *La chanson c'est la bande originale de notre vie* » disait récemment Etienne Daho à la radio. Nous avons ainsi voulu introduire quelques clins d'œil et de la légèreté dans notre propos en créant une B.O. à ce travail d'écriture collective.

Il nous arrive aussi plus sérieusement d'échanger et de réfléchir en équipe sous la houlette de notre superviseuse. Stella la bien nommée nous éclaire de ses lumières,

teintées de références psychanalytiques. Voici quelques extraits d'un carnet de notes que nous intitulerons « **Brèves de supervision** » :

14/12/17 :

Bien travailler avec le couple en laissant la place à l'un et à l'autre, ne pas parler qu'à une personne. Même en cas de silence proposer des hypothèses. Avoir une fonction de tiers dans la dynamique de couple. Les personnes qui ont vécu des traumatismes voudraient que le couple soit fusionnel, important d'apporter de la distanciation, être au clair avec le cadre interne et le cadre externe, la notion de frontière.

Processus d'empathie.

Amener la notion de coresponsabilité au niveau du couple.

Trauma adulte d'aujourd'hui + autres aspects de l'histoire (inconscient pas de notion de temps). Revenir toujours à la réalité et à l'adulte (temps, espace, contexte social).

1+1=3 qu'est-ce que la personne donne au couple ? les projets

Mécanismes de dépendance (nourriture, alcool, drogue, sexe, affectif) : combler des manques, des carences, trauma, vide existentiel (angoisses).

A l'infini grand je te vois, sang pour sang conquis par toi, je sais ce n'est pas très égocentrique, l'amour ma thématique (M)

11/01/18 :

Premier couple : celui que le bébé constitue avec sa mère puis avec ses parents.

La réactivation du processus inconscient de ces premiers couples : si les carences sont très importantes on va retrouver des aspects pathologiques au niveau du couple. Plus l'environnement a été toxique, violent, plus on va le retrouver dans le couple, dans un processus de reproduction.

Le travail d'accompagnement se fait avec le couple et avec deux individualités (1+1=3).

Deux phases dans l'histoire du couple : la phase amoureuse, fusionnelle puis la phase « aimer » dans la globalité (des dysfonctionnements apparaissent).

Un message à faire passer = que le couple ne devienne pas quelque chose d'impératif.

Prendre l'autre comme le besoin impératif c'est être dans la dépendance.

Est-ce qu'on accompagne des vrais couples ? il s'agit souvent d'alliances de fortune, parfois stratégiques pour être hébergés.

Ici les couples vivent en studio dans une proximité extrême... ils passent de la rue, de cohabitations aléatoires... à une exclusivité, un espace réduit. Ils ont des repères, un espace contenant dans la rue... et sur le lieu d'hébergement une perte de repères... à reconstruire.

Ils ont une difficulté à vivre le face-à-face. Leur alliance a du sens dehors, il s'agit de retrouver du sens dedans.

Quel filet mettre en place à l'accueil ? des objectifs à court terme sont à poser dans ce nouvel espace. La notion de sécurité interne démarre à partir du corps.

Pour dépasser le trauma il s'agirait de « passer en autobiographie », de mettre des mots, de passer au récit.

Le travail en binôme est une de nos réponses pour étayer ces couples.

Le travail autour de la dignité.

25/01/18 :

Aspect sociologique et culturel / aspect psychologique / aspect physique.

On forme couple dès qu'on est deux... élargir la notion. Dès qu'on parle couple il faut un tiers / référence au cadre, à la loi interne.

Avoir son propre tiers = avoir son propre cadre. Si le cadre interne n'existe pas, on va chercher un tiers physique.

Les gens qu'on accompagne ne sont pas conscients qu'ils ont besoin d'un tiers.

Au départ l'éduc est le tiers, il favorise la responsabilité, la prise de conscience.

Travail sur la différenciation des deux.

On ne peut pas faire des entretiens où l'on ne parle que du couple.

Couples en difficulté, fuient, ne viennent pas aux RV, évitent, mettent en échec la fonction du tiers.

Viens on s'aime et c'est tout, on fera autrement dans une autre vie (Slimane)

La notion du couple nous paraît paradoxalement plus simple à aborder **dans le cadre de l'accompagnement des jeunes**

majeur(e)s isolé(e)s. Dans ces accompagnements nous nous centrons d'emblée sur les désirs et projets de la personne. Il peut apparaître, au départ en filigrane, un projet de couple qui n'est pas un axe central de l'accompagnement mais qui sera ensuite échangé régulièrement avec le référent. Il ne prend pas toute la place contrairement à l'accompagnement des jeunes couples, et il est discuté parfois de façon plus informelle, plus sereinement. Il n'empêche en aucun cas de travailler les autres axes ou aspects de la problématique.

Ainsi, récemment, nous avons accueilli Joachim, il sollicitait un hébergement pour lui seul, mais nous avait annoncé avoir une copine habitant chez ses parents avec qui il projetait de construire « quelque chose ». Il nous a demandé la possibilité d'accueillir son amie le week-end, nous avons trouvé que la demande avait du sens et après les avoir rencontrés, le directeur a autorisé l'hébergement le week-end. Cette expérience leur permettra peut-être de « construire » le début de leur histoire. Le projet de couple apparaîtra ou pas dans le projet de relogement mais il ne parasite pas le reste de l'accompagnement.

Autre exemple, Mahawa que nous avons hébergée alors qu'elle venait d'obtenir son statut de réfugiée. Elle a tardé à nous annoncer avoir un ami, elle a attendu d'être suffisamment en confiance avec nous. Même si Mahawa a fait le choix d'accéder seule au logement, le projet de couple s'échangeait couramment avec elle, et lui permettait d'avancer dans sa réflexion.

A contrario, parfois l'accompagnement de jeunes couples est rendu difficile car leur relation et leur projet de couple (ou absence de projet commun) occupent tout l'espace ; tout s'est peut-être précipité de par l'hébergement demandé en urgence pour eux deux.

Pour Antoine, hébergé seul en logement relais, la question de la copine a aussi été au centre des échanges, il avait lui aussi sollicité l'autorisation de l'accueillir le week-end ; son amie était mineure, souvent en fugue, leur relation a beaucoup perturbé l'insertion professionnelle d'Antoine, il a fini par lâcher son apprentissage et suivre sa copine dans des cohabitations de fortune.

Aimer d'amour se fracasser tous les jours. Contre le mur en soi les limites de notre moi (Mano Solo)

Pour étayer notre réflexion nous avons entrepris la lecture de plusieurs auteurs. Nous avons fait le choix de nous appuyer sur l'ouvrage de NEUBURGER « Les territoires de l'intime » (aux Editions Odile Jacob) notamment sur la notion de construction d'une intimité personnelle puis d'une intimité de couple. Nous en livrons ici une synthèse pour nos lecteurs et lectrices les plus assidus !

L'auteur dans un premier temps, définit la notion d'intimité personnelle, de sa construction, puis dans un second temps, balaye de façon non exhaustive la notion de construction de l'intimité de couple.

La constitution de l'intimité individuelle :

L'intimité personnelle, que l'on peut définir comme une clôture, une frontière à ne pas dépasser, apporte une protection à l'individu. Cette intimité se construit pendant l'adolescence et englobe trois domaines : celui de la pensée / des opinions, le domaine physique (pas uniquement le corps mais également l'espace physique par la démarcation) et celui de la liberté d'action / de la créativité personnelle.

La norme d'intime est normale dans le cas où le sujet en dispose, il peut l'ouvrir ou non en fonction de ses désirs et du contexte, il peut créer ou participer ou au contraire, décider de se préserver. Quand la norme est anormale, le sujet ressent une rigidité, n'accède pas à la maîtrise de son intimité. Celui-ci ne saura pas préserver son intimité ni percevoir où finit son territoire intime et où commence celui des autres. Pour acquérir un sens « normal » de son intime, il faut une famille suffisamment solide, mais pas trop. Selon NEUBURGER, des problèmes peuvent survenir dans quatre situations : une famille en difficulté (conflit du couple parental), une famille trop forte (pas de divergence d'opinion, pas de jugement personnel, mise à distance des étrangers), des parents trop intrusifs (non-respect des différents domaines de l'intimité, voire abusive), des parents indifférents. **(D'où notre volonté de chercher à comprendre les liens familiaux des personnes que nous accueillons et les relations qu'elles ont ou ont eues avec leur famille).**

NEUBURGER résume cette construction selon les termes suivants : « Le droit à investir un territoire reconnu par les parents donne des certitudes dans l'existence, dans les choix à opérer, dans la gestion de soi, dans le couple ou la famille, ce qui ne sera certainement pas le cas de quelqu'un qui aura eu les plus grandes difficultés à faire entendre sa différence, qui n'aura pas bénéficié d'une reconnaissance de ses droits à un territoire propre ».

Cette conquête de son espace d'intimité sera différente dans une société traditionnelle où il est balisé par des rituels initiatiques, et dans notre société, où cet espace est plus incertain, plus inquiétant, mais laisse également davantage de place à la créativité de chacun. **(A rattacher à l'accompagnement de Yasmine et Aladin**

par rapport aux sociétés traditionnelles Rom et Malgache).

Les points spécifiques de fragilité, là où les sujets auront des difficultés à se faire respecter et à se respecter eux-mêmes, seront les espaces non-reconnus.

Ces éléments de compréhension replacent l'importance de l'intimité personnelle dans les rapports que l'individu établira avec autrui et donc dans la constitution d'un couple.

Par hasard elle aime mon incertitude, par hasard j'aime sa solitude (J. Clerc)

L'intimité du couple, l'invention d'un territoire intime : Il arrive un moment où l'intime individuel devient un acquis admis et considéré par les autres comme allant de soi. C'est souvent à ce moment que vient l'idée de former un couple.

Le couple, très exigeant en intimité, va remettre en question les frontières individuelles de chacun. Là où il était indifférent au monde entier de savoir ce que nous faisons de notre corps, de nos talents, le fait de partager l'intimité d'un partenaire ranime les luttes conquérantes de notre adolescence.

Il existe pour chacun un rapport idéal entre ce qu'il convient de donner au couple et ce que l'on souhaite préserver pour soi, un rapport entre normes intimes personnelles et les exigences d'intimité posées par la création d'un couple.

Dans cette phase, l'héritage de la transmission familiale et de l'apprentissage personnel, qu'ils s'inscrivent dans la continuité ou dans l'opposition aux normes de couples dans la famille d'origine, est primordiale. Mais tout n'est pas joué pour autant, il

existe une forme de négociation amoureuse qui se joue sur ce qui sera mis en commun, ce qui va constituer l'espace privé du couple.

Pour construire un couple, encore faut-il une conscience de son intimité personnelle pour pouvoir la partager avec l'autre (***nous avons évoqué les difficultés personnelles envahissantes qui peuvent faire écran à cette prise de conscience et empêcher le partage***). Puis une volonté de donner et de renoncer à certains domaines de notre intimité personnelle. Ce partage d'intimité relance l'intérêt pour l'espace intime de chacun, qui se trouve sérieusement malmené ou du moins sollicité lors de la création du couple. L'intime individuel ou ce qu'il en reste après l'établissement du couple redevient un territoire à défendre (***voir la petite histoire de Paul et Virginie ci-après***).

Donner au couple, c'est donc partager ce qui habituellement reste dans le domaine privé de chacun et cela peut être vécu comme une contrainte. C'est la possibilité de gérer, de protéger l'intimité du couple afin de limiter les intrusions notamment de la famille d'origine. Les difficultés lors de la construction de l'intimité du couple sont souvent la conséquence d'un territoire d'intimité personnel mal défini chez l'un, voire chez les deux partenaires du couple (***nous avons fait l'hypothèse de carences en matière de nourritures affectives dans l'histoire personnelle, de l'absence de figures d'attachement sécurisées***). Parfois les difficultés proviennent du manque de partage, de l'absence des marqueurs de l'intimité que sont les territoires communs, les finances partagées par exemple (***voir le questionnaire de l'équipe sur le fait de se retrouver dans un espace à 2, ou le fait de partager les finances avec la déclaration de couple à la CAF par ex***).

Comprendre le couple, c'est aussi reconnaître la relation que chacun engage, non pas avec l'autre, mais avec le couple lui-même, les rapports entre l'intime de chacun et l'intime du couple ou « de la maison couple ». Ce qui est mis en commun dépend des normes individuelles de chacun, de ses expériences passées, de l'importance de sa loyauté envers sa famille d'origine, de la puissance du lien amoureux.

Après la phase de normalisation, le couple sait en principe gérer son espace d'intimité, l'ouvrir et le fermer de façon opportune aux amis, aux familles d'origine. Mais il arrive aussi que le couple l'ait mal défini, ou qu'il se crée des normes anormales. Il est alors incapable de défendre les frontières de son intimité contre les intrusions de toutes sortes : poids des familles d'origine, sollicitations sexuelles, professionnelles ou autres.

Parfois le couple est trop fermé, incapable de s'ouvrir sur l'extérieur et les risques sont grands de voir se développer des normes anormales (**ainsi Jennifer et Geoffrey avec l'idée que si leur couple résiste à ces épreuves, il mérite d'exister, même avec la création d'un mode de vie marginal dont la consommation de toxiques**).

Les histoires d'A, les histoires d'amour, les histoires d'amour finissent mal en général (Rita Mitsouko)

Paul et Virginie se sont connus lorsqu'ils étaient adolescents en maison d'enfants.

Paul est un peu plus âgé, à sa majorité il est retourné vivre chez sa mère, Virginie l'a rejoint plus tard mais la mère ne peut les garder et Virginie fait pour eux deux, une

demande au CHRS et ils entrent en logement relais.

Virginie se montre très maternelle avec Paul. Petite fée du logis, elle gère aussi les démarches administratives pour elle et pour lui. Elle pense que si elle ne le fait pas, il ne le fera pas non plus. Ça l'énerve un peu mais ça la rassure aussi sur sa place dans le couple.

Lors de nos rencontres c'est Virginie qui me sollicite, Paul ne demande rien, il préfère laisser Virginie gérer les échanges, pour les voir ensemble je me déplace à l'appartement.

Pourtant lorsqu'il est présent il est force de proposition.

Virginie aime Paul mais Paul ne montre pas son amour à Virginie et elle en souffre. Il a des passages difficiles où il se ferme, il n'aime pas les périodes de fête.

Virginie me confie ses doutes, pourra-t-elle continuer à vivre avec Paul qui lui donne si peu ?

Comment inciter ces deux personnes à se parler de ce qu'elles vivent ensemble ? Paul lui ne me demande rien. Que faire de ce que me dit Virginie à demi-mot de leur sexualité ?

Malgré tout le couple s'installe dans son propre logement, ils travaillent tous les deux et s'entendent pour meubler avec goût leur appartement, ils accueillent un chat.

Paul n'aime pas trop sortir, il est bien chez lui. Virginie a besoin de voir du monde c'est une extravertie...

... à la fin elle se lasse et s'en va.

1. HEBERGEMENT ET ACCES AU LOGEMENT

L'activité du CHRS est toujours aussi variée, dense et intense. L'équipe du CHRS est aux premières loges de l'évolution de la société et surtout de ses dérives et de ses déviances. Elle doit ainsi s'adapter au quotidien face aux situations nouvelles des personnes accueillies qui s'essayent à l'accès à l'autonomie, à l'indépendance, et à une envie de liberté. Hormis l'acquis de certains droits sociaux (sauf pour l'urgence), le CHRS n'a pas d'a priori pour accueillir les personnes. L'équipe est d'emblée toujours prête à proposer une aide, un soutien, avec la finalité d'engager un véritable accompagnement pour une autonomisation réussie de la famille, de l'individu.

Chaque situation individuelle et/ou familiale est unique et particulière. Les histoires de vie sont par définition toute différentes. La personnalité et le caractère des personnes sont façonnés par des blessures mal soignées et donc mal cicatrisées. Il nous faut comprendre et être en empathie pour créer le lien, condition indispensable pour s'écouter s'entendre et se comprendre. Ce n'est pas une évidence. Le travail d'accompagnant n'est pas une mécanique fluide qui s'impose et qui peut se reproduire et s'appliquer à toute les situations personnelles et familiales rencontrées.

Il faut avoir l'honnêteté de reconnaître la difficulté de maintenir un engagement toujours aussi intact, sans découragement, sans une certaine baisse de volonté, sans plus y croire. Mais face à ces situations d'hommes et de femmes en grande souffrance et en grande difficulté, le collectif représente cette force qui permet justement de (se) faire entendre et de faire comprendre que l'avenir pour ces personnes peut s'améliorer, qu'elles peuvent, elles aussi, prétendre à s'inventer des projets. Pour que ceux-ci se réalisent le CHRS propose à ces ménages d'abord de se poser, et

de se reposer pour ensuite s'armer et se fortifier afin que ce qu'ils avaient imaginé ne devienne pourquoi pas réalité.

1) Accueil et hébergement d'urgence

11 personnes ont été accompagnées durant l'année

- **3 adultes isolés**
- **2 familles (4 adultes et 4 enfants)**

Le dispositif d'urgence sociale au Home des Flandres se compose d'un accueil pour deux familles (l'une est accueillie dans un appartement, l'autre dans une maison à proximité de nos bureaux) et d'un accueil en appartement partagé dans une résidence sociale pour 3 hommes isolés.

11 personnes (dont 5 enfants mineurs) ont été ainsi accueillies tout au long de l'année.

Toutes ces personnes sont dans des situations administratives en cours de régularisation.

Il reste compliqué d'accompagner des personnes qui n'ont accès à aucun droit, ne sont pas autorisées à travailler et dont les projets peuvent rester bloqués pendant des années.

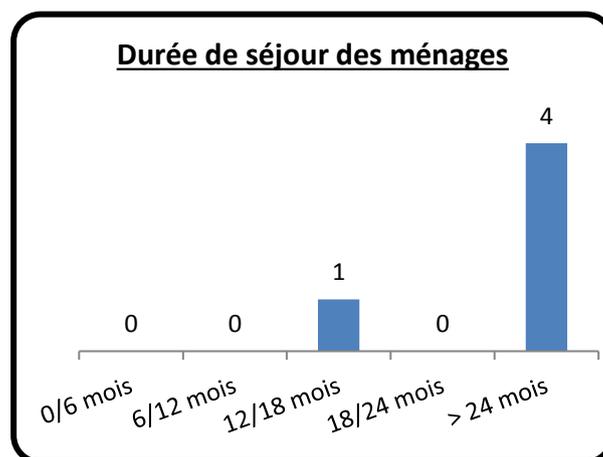
Leur vie est rythmée par les passages en préfecture très éprouvants pour eux, sources d'angoisse et de dépression parfois. Un jeune n'arrive pas à obtenir un titre de séjour pour exercer une activité salariée. Il a pourtant la promesse d'embauche d'un employeur auquel il donne des coups de main de temps en temps. Un autre homme isolé sur ce dispositif, a, lui, trouvé une activité bénévole dans laquelle il s'investit depuis plusieurs années, en attente d'un titre de séjour pour soins (il est soumis à un protocole de soins très lourd). Il prend aussi des cours de français.

Une petite lumière en fin d'année : un homme isolé a enfin obtenu un titre de séjour et peut se mettre à la recherche d'un travail. Il découvre les procédures et démarches à engager avec Pole Emploi.

Les deux familles accueillies dans ce dispositif sont elles aussi d'origine étrangère et ont des enfants âgés de 5 à 9 ans. Une des familles est tri-générationnelle : un père accompagné de sa fille de 25 ans avec son fils de 5 ans. Ces familles bénéficient d'un travail d'accompagnement et de partenariat avec les services de prévention du conseil départemental, avec les établissements scolaires (maternelle, primaire) voire plus spécialisés (MDPH), avec des intervenants médicaux ou paramédicaux (orthophonie), ou encore des structures de loisirs.

Une famille soutenue dans ses démarches par l'association Voix de Nanas vers laquelle nous l'avons orientée vient tout juste d'obtenir des titres de séjour durables. Le travail d'insertion, la recherche d'un logement autonome, vont pouvoir s'engager. Une autre famille ne se voit délivrer que des APS (autorisations provisoires de séjour) de 3 mois qui autorisent les adultes à travailler (ils ont pu être embauchés sur des contrats d'insertion) mais les privent

de tout droit à Pole emploi et à la CAF. La famille est donc bloquée en hébergement d'urgence pour le moment.



Ce graphique représente la durée d'hébergement au Home des Flandres pour les 5 ménages présents au cours de l'année. Sur les 4 ménages hébergés pendant plus de 24 mois (3 isolés et 1 famille) un jeune isolé est hébergé depuis plus de 4 ans. Les situations administratives bloquées, qui n'offrent pas d'ouverture de droits sociaux, ou qui ne se sont débloquent qu'en fin d'année pour certains, expliquent ce manque de fluidité.

2) CHRS Jeunes Majeurs

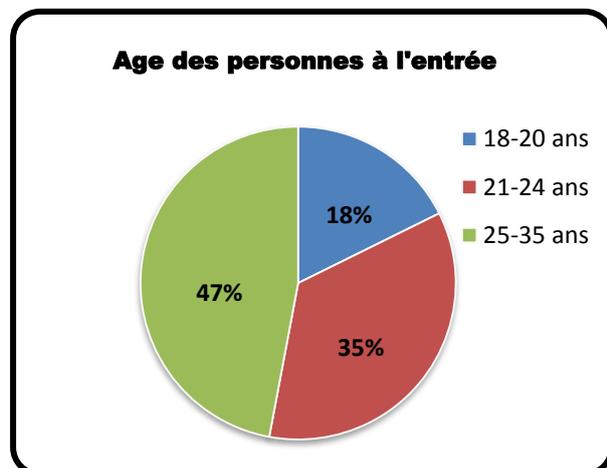
32 jeunes majeurs ont été accompagnés durant l'année

- 14 isolés (5 femmes – 9 hommes)
- 9 couples (dont 2 avec un bébé)

17 jeunes majeurs sont entrés dans l'année

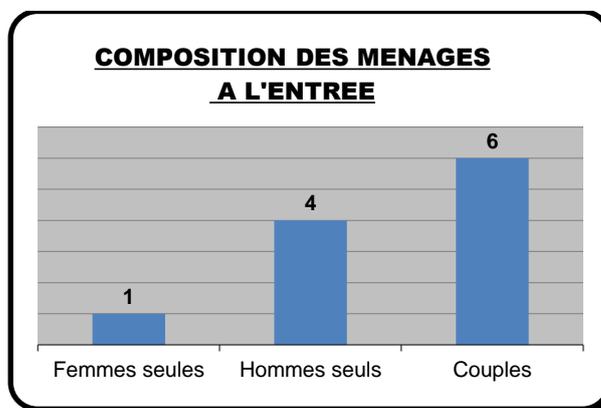
- 5 isolés (1 femme – 4 hommes)
- 6 couples

2 bébés sont nés pendant l'année (ils ne seront pas comptabilisés dans les graphiques qui suivent)



Le CHRS jeunes est habilité à accueillir des jeunes majeurs jusqu'à 35 ans. La tendance historique du Home des Flandres à se voir orienter des jeunes âgés de 18 à 24 ans s'est infléchi depuis 5 ans au profit des 25-35 ans

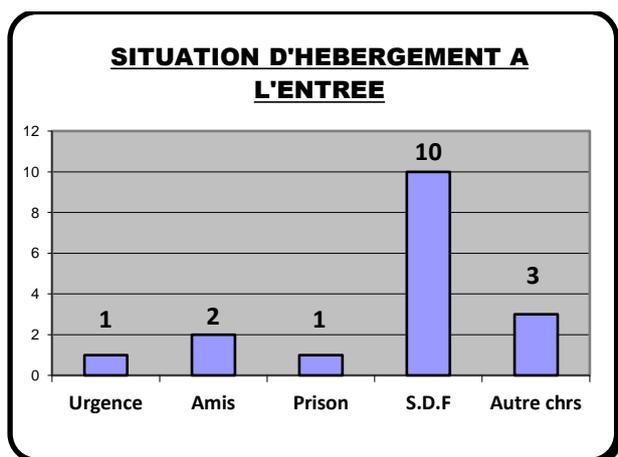
(depuis 3 ans les plus de 25 ans constituent environ la moitié de notre effectif. L'augmentation de l'âge est liée en partie à l'orientation par le SIAO de couples dont un conjoint (souvent l'homme) est plus âgé. Ces chiffres sont à rapporter à l'analyse de l'effectif global : la moyenne d'âge des hommes au CHRS Jeunes en 2017 est de 26 ans, celle des femmes de 23 ans. Nous avons accueilli légèrement moins de très jeunes femmes cette année.



Sur les 8 appartements du CHRS Jeunes Majeurs, 4 sont conçus pour accueillir de jeunes couples. C'est bien souvent la première expérience de vie commune pour ces jeunes qui se sont connus à la rue, dans des abris de fortune, ou croisés dans des structures d'hébergement. L'accompagnement nécessite souvent de travailler en binôme et avec des partenaires qualifiés quand il s'agit de gérer des relations déséquilibrées qui peuvent devenir conflictuelles voire violentes, ou des problématiques d'addiction partagée.

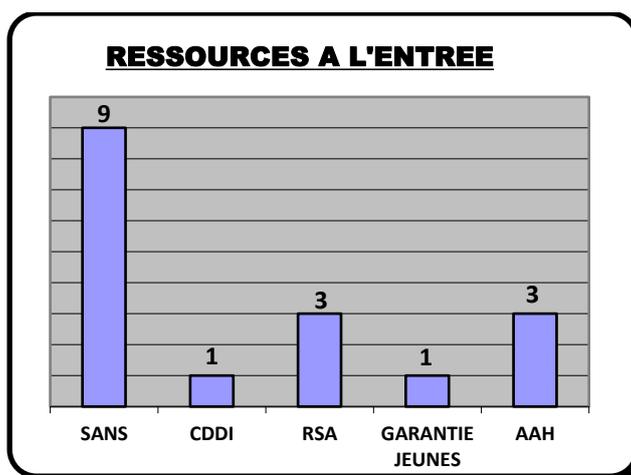
Quatre autres appartements de type 3 sont dédiés à l'accueil de 4 hommes et 4 femmes isolé(e)s qui partagent à deux les lieux d'hébergement. Nous notons une baisse anormale

d'entrées de femmes sur ce dispositif. En effet deux de nos places sont restées vacantes entre deux et trois mois. Nous avons dû traiter jusqu'à 17 orientations du SIAO avant de pouvoir ré-accueillir. C'est un phénomène nouveau pour nous. Dans la plupart des cas les jeunes femmes orientées refusaient la cohabitation, soit parce qu'elles ne se voyaient pas vivre avec une inconnue soit parce qu'elles ne pouvaient imaginer partager des espaces intimes comme la salle de bains et les toilettes. La question culturelle est peut-être à interroger. Ces orientations non abouties nous demandent du temps et de l'énergie (prise de contact, entretiens avec les personnes, communications avec les référents, le SIAO...).



Depuis la mise en œuvre du SIAO en 2011 nous avons accueilli beaucoup de jeunes sans domicile, ayant souvent vécu des parcours d'errance à la rue et/ou en accueil d'urgence. La diminution de ces situations constatées en 2016 au profit des cohabitations en famille n'a pas duré. 10 personnes avant d'entrer au CHRS en 2017 vivaient à la rue, en squat, dans des abris de fortune, dans leur voiture. Nous nous interrogeons sur le peu de réorien-

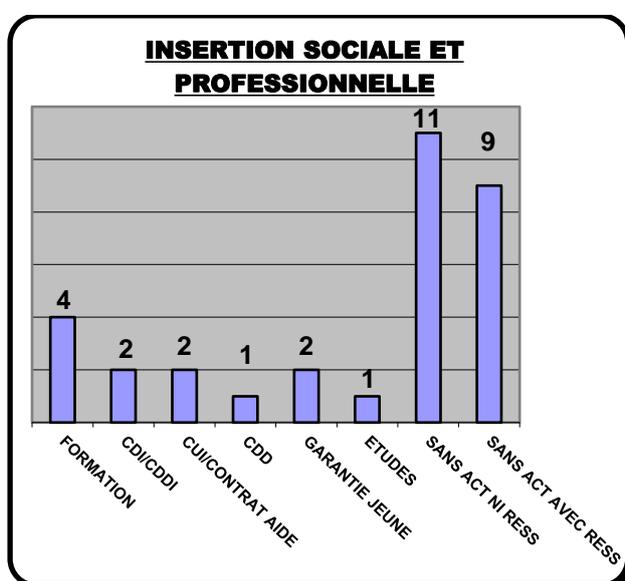
tations à partir d'autres structures d'hébergement d'urgence ou collectives. Est-ce lié au fait qu'aujourd'hui davantage de structures s'ouvrent au diffus ?



A l'inverse de 2016 beaucoup plus de jeunes ne bénéficiaient d'aucune ressource à leur entrée en 2017. Cependant 6 de ces 9 jeunes sont entrés au CHRS en couple et leur partenaire ou conjoint avait des ressources certes limitées (RSA, emploi, AAH). 3 jeunes isolés n'avaient absolument rien. Le CHRS reste le seul dispositif permettant d'accueillir des personnes sans ressources. Une aide alimentaire sous forme de tickets service leur est distribuée de manière hebdomadaire. Parfois les droits ne sont pas ouverts, souvent en raison de l'absence de papiers d'identité, de déclaration de ressources aux impôts, de dossiers en panne à la CAF. Les 3 jeunes bénéficiaires d'une AAH souffrent de troubles psychiques. La situation au regard de l'emploi reste extrêmement tendue. Un seul d'entre eux avait un CDDI (contrat d'insertion) à son arrivée. L'insertion professionnelle est un axe d'ac-

compagnement que nous ne pouvons pas toujours mettre en œuvre très rapidement tant les personnes arrivent avec des problématiques qui font frein, mais reste un de nos objectifs prioritaires.

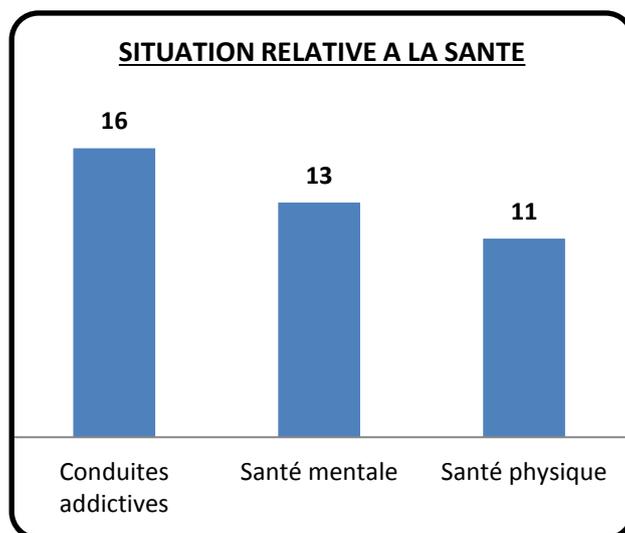
Situation des 32 jeunes accompagnés



Lorsque les jeunes ont pris le temps de se poser, de régler certaines questions essentielles pour pouvoir construire un projet (santé, alimentation, papiers, accès aux droits), nous pouvons les accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle. En 2017, 11 jeunes sur 32 se sont engagés sur des actions de formation ou contrats de travail (en général précaires ou à temps partiel). Depuis 2015 l'accès à une activité ou insertion professionnelle est plus fréquent. Et cela concerne autant d'hommes que de femmes cette année. Un homme travaille en CDDI dans la plomberie-

aciérie ; deux autres comme agents de propreté urbaine sur des contrats d'insertion ; une femme a obtenu un CAP en restauration, une autre a fait un apprentissage d'hôtesse de caisse ; deux autres femmes se sont formées et ont accédé à des emplois (dont un en CDI) d'aide à la personne. Deux jeunes sont en Garantie Jeunes et deux autres à l'École de la 2ème Chance.

Sur les 20 personnes qui n'ont accédé à aucune activité, neuf ouvrent droit à des ressources : RSA, ARE (allocation de retour à l'emploi), AAH. Le jeune qui fait des études et que nous hébergeons depuis plusieurs années, d'abord en urgence sociale puis en CHRS a obtenu en fin d'année son titre de séjour qui l'autorise dorénavant à travailler. Il a le projet de finir son Master 2 en alternance.



Nous observons depuis quelques années, avec un pic en 2015, que nous accueillons des jeunes particulièrement fragilisés par un parcours de ruptures, des expériences traumatisantes, un état de santé physique dégradé (peau, dentition, troubles alimentaires, fractures mal consolidées, handicaps liés à des

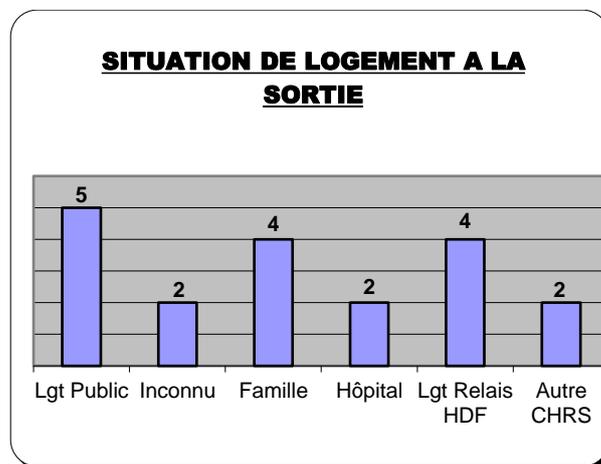
accidents...) des problèmes de santé mentale, des conduites addictives, qui nécessitent bien souvent une orientation vers un soutien psychologique voire des soins.

En 2017 seulement 9 personnes sur 32 accueillies ne relevaient d'aucune prise en charge sur le plan de la santé (équivalent à 2016). Un peu plus de problématiques addictives (cannabis, cocaïne, héroïne, alcool, médicaments) ont été identifiées pour 16 jeunes (toxicomanie partagée pour 2 couples dont l'un attend un enfant). 13 jeunes relèveraient d'une orientation en CMP pour des difficultés psychiques allant de la dépression à des états psychotiques délirants (rares sont ceux qui sont effectivement engagés dans cette démarche de soins ou s'y tiennent). 11 jeunes (moins que l'année d'avant) ont eu besoin de soins par rapport à leur état physique dont 4 grossesses (2 non abouties). 7 jeunes relèvent des 3 problématiques confondues (addictive, psychologique, physique).

Ce graphique explique bien la difficulté à accompagner sur un temps court vers l'autonomie, l'insertion professionnelle, l'accès au logement social. Le travail en réseau est indispensable. Associations spécialisées en addictologie, CMP, équipe mobile de La Ravaude, PMI, hôpitaux, médecins et pharmaciens de ville sont des partenaires incontournables.

19 jeunes sont sortis dans l'année

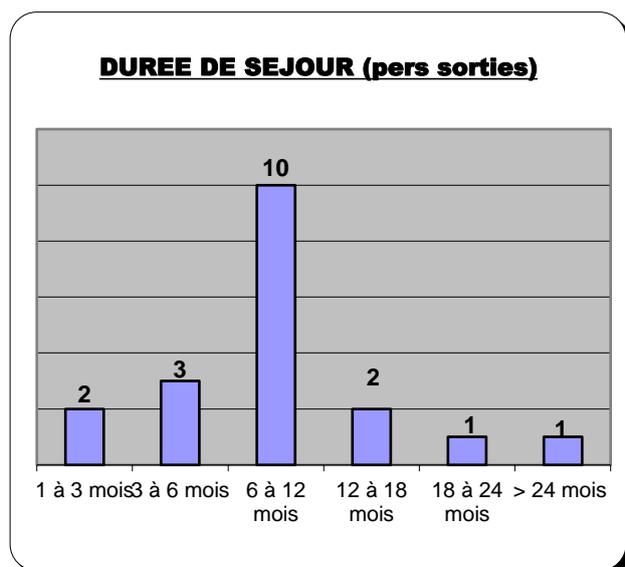
- 9 isolés
- 5 couples



A l'inverse de l'année précédente où nous n'avions pu faire état d'aucun relogement, en 2017 deux couples et une jeune femme ont accédé au logement public du fait de l'existence de ressources stables et de bonnes capacités d'autonomie. Par ailleurs un couple, un jeune homme et une jeune femme ont pu intégrer notre dispositif « logement relais » pour préparer un accès au logement autonome qui s'est d'ailleurs concrétisé pour deux de ces personnes en fin d'année.

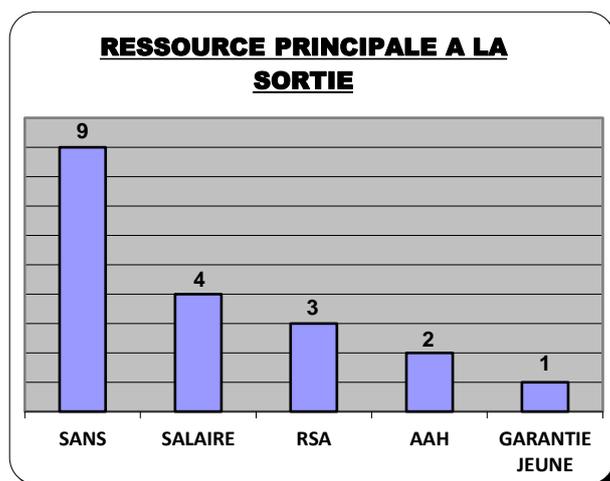
Un couple s'étant séparé, un des jeunes a été réorienté à sa demande sur une autre structure par le SIAO. Un jeune que nous avons hébergé et accompagné pendant presque 2 ans ½ a été réorienté sur un autre CHRS pour jeunes. Nous avons estimé ensemble que le changement de contexte d'hébergement pouvait l'aider à mieux progresser. Cette année nous n'avons mis fin à l'hébergement pour des problèmes de comportement que pour deux jeunes (violences d'un jeune homme effrayant

son voisinage ; manque d'adhésion à l'accompagnement et transformation de l'appartement en squat par une jeune femme). Les situations inconnues à la sortie concernent ces personnes qui n'ont pas re-sollicité le SIAO immédiatement.



Nous notons la diminution de séjours très courts qui sont souvent synonymes d'une difficulté à se poser et à adhérer à l'accompagnement proposé, ou encore concernent des couples qui éclatent rapidement après avoir trouvé une solution de vie commune. 10 personnes se sont stabilisées dans l'hébergement entre 6 et 12 mois avant d'en sortir. 4 personnes sont sorties après des durées plus longues : un couple a mené à bien son projet d'insertion professionnelle et a donné naissance à un premier enfant avant d'accéder au logement ; une jeune femme après une expérience de couple peu réussie en logement relais, a passé 22 mois au CHRS, elle a pu s'y stabiliser (malgré quelques difficultés de cohabitation), terminer une formation d'aide à la personne et accéder à un emploi stable avant d'être relogée ; le jeune homme (évoqué plus haut) a été réorienté à sa demande vers un

autre CHRS après plus de 2 ans d'accompagnement par notre équipe .



Par rapport à l'année précédente nous observons une diminution notable du RSA comme ressource principale à la sortie (2 fois moins). Par contre 4 fois plus de salaires ce qui est positif bien que les contrats de travail soient le plus souvent précaires ou à temps partiel. Ils permettent néanmoins que les jeunes accèdent au logement autonome ou puissent développer ce projet dans le cadre du logement relais. Pour 4 personnes sorties en 2017 il y a eu une progression notable par rapport à leur situation à l'entrée en CHRS : une jeune femme arrivée sans ressources a accédé à la garantie jeunes ; une jeune femme arrivée en garantie jeunes a accédé à une formation d'aide à la personne puis à un contrat aidé ; une jeune femme qui était en formation à son entrée est sortie avec un CDI ; un jeune homme qui n'avait pas de ressources propres a accédé à un CUI, sa compagne qui était arrivée en contrat d'apprentissage est en congé parental à sa sortie et ils ont pu être relogés.

3) CHRS Familles

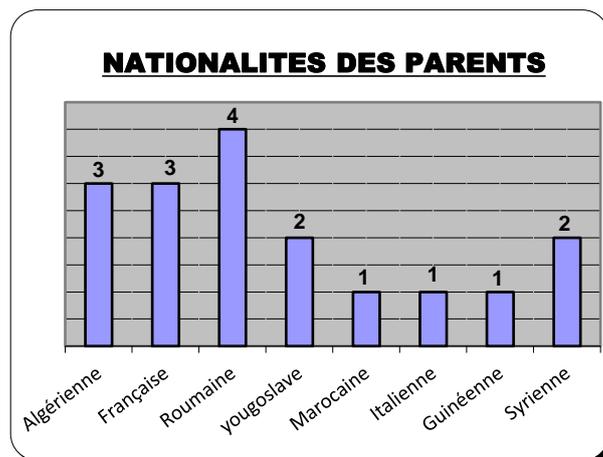
10 familles soit 50 personnes ont été accompagnées durant l'année 2017

- **7 couples**
- **3 mères isolées**
- **33 enfants dont 13 de moins de 6 ans et 4 jeunes majeurs**

En 2017, 10 familles sont passées par le CHRS Familles constitué de 8 lieux d'hébergement en diffus (7 appartements et 1 maison, avec 2 ou 3 chambres).

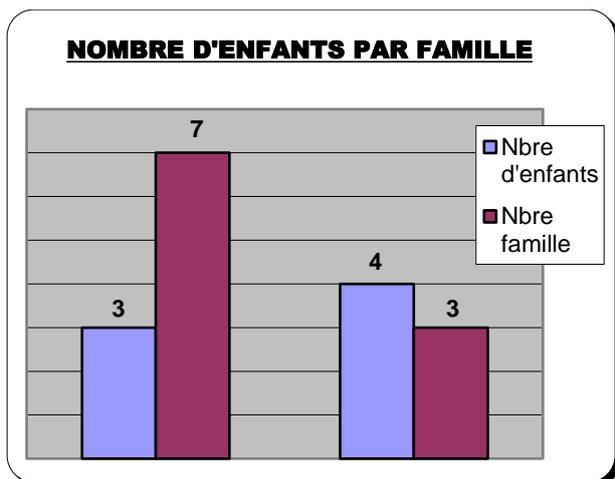
2 familles entrées (2 couples, 6 enfants)

Nous avons enregistré moins de mouvements cette année, faute de relogement, avec seulement 2 nouvelles familles entrées (suite à la réorientation de 2 familles vers d'autres structures d'hébergement de la métropole). Ces 2 familles accueillies ont été orientées par le SIAO et sont originaires pour l'une d'Algérie, pour l'autre de Syrie. Dans les deux cas il s'agit de couples mariés avec 3 enfants. Un de nos appartements est resté vacant au dernier trimestre de l'année, d'importants travaux de remise en état ayant été nécessaires, suite aux dégradations d'une famille dont nous avons dû arrêter l'hébergement après plus de 5 ans d'accompagnement.

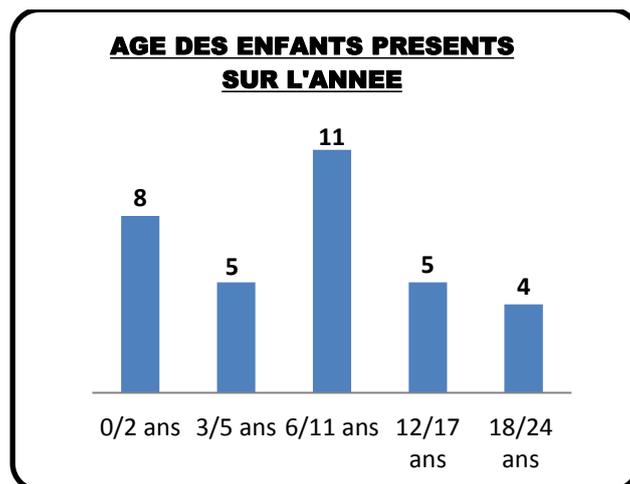


Ce tableau qui reprend les nationalités des parents accompagnés au courant de l'année 2017 est évocateur du kaléidoscope de cultures présentes au CHRS. Nous accueillons toujours en 2017 une grande diversité de familles migrantes. A l'image des flux migratoires sur la métropole nous avons accueilli un couple d'origine marocaine dont un conjoint avait obtenu la nationalité italienne après avoir vécu et travaillé longtemps en Italie. Ce statut d'européen ouvre une régularité administrative et des droits sociaux à la famille. Toutefois la famille doit pouvoir justifier d'une activité rémunérée lui apportant des ressources autonomes pour ouvrir droit aux prestations de la CAF. Nous accueillons pour la première fois une famille exilée de Syrie.

Les rencontres collectives des familles à l'occasion d'événements festifs ou conviviaux sont des opportunités de partage et d'interculturalité. Au-delà des barrières linguistiques et différences culturelles, religieuses, la notion de famille, l'attention portée aux enfants et à leur développement, l'élaboration de mets culinaires, le partage du plaisir et du rire devant un spectacle, sont des points de rapprochement.



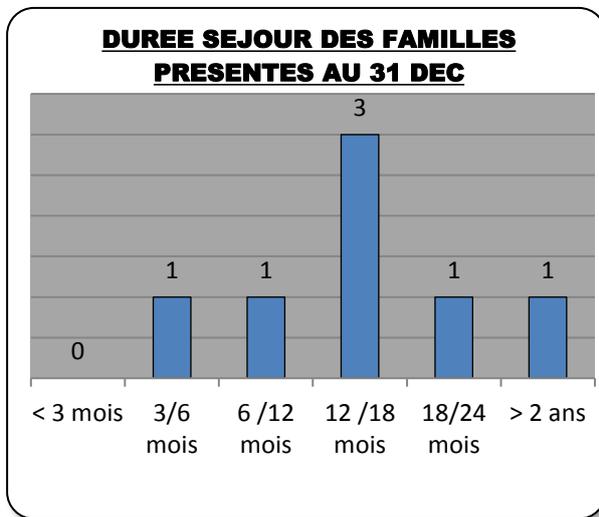
Nos lieux d'hébergement sont essentiellement des appartements T3 avec deux chambres et donc sont plus adaptés à accueillir des familles avec deux ou trois enfants. Mais nous avons aussi 1 maison un peu plus grande avec 3 chambres (4 à 5 enfants possibles). Les orientations du SIAO doivent tenir compte de ces typologies. Nous n'avons accueilli que des familles nombreuses en 2017 avec 3 ou 4 enfants. Certaines de ces familles peuvent avoir des enfants restés au pays ou majeurs indépendants (que nous voyons parfois apparaître voire s'installer sur le lieu d'hébergement au gré des incidents de parcours). Les relogements sont plus longs pour ces familles, même lorsqu'elles ont une situation administrative et financière qui permet l'accès au logement, les bailleurs ayant peu de grands logements disponibles. Les enfants grandissant, devenant adolescents puis jeunes majeurs, la question de la taille du logement recherché devient encore plus cruciale et les normes des bailleurs sociaux, de la CAF, du FSL plus compliquées à respecter (surface suffisante pour éviter le surpeuplement, séparation des filles et garçons à partir d'un certain âge, chambre individuelle pour chaque personne accédant à la majorité...).



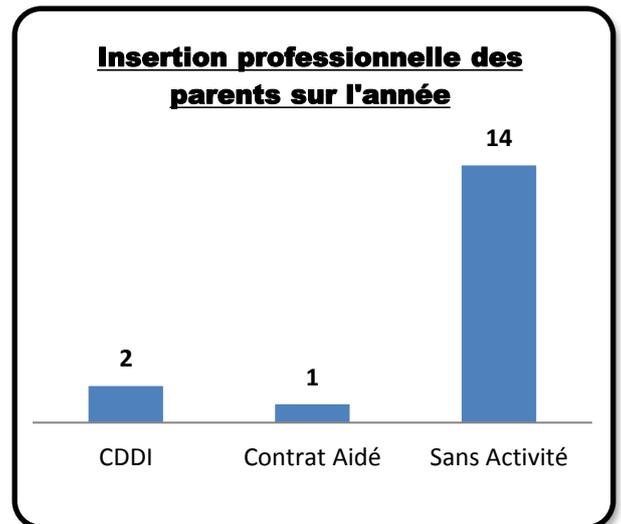
Deux tiers des parents ont moins de 30 ans. Trois bébés sont nés cette année. Un quart des enfants a moins de 3 ans. La moitié est en âge de fréquenter l'école maternelle et l'école primaire. Un quart est constitué d'adolescents et de jeunes majeurs. Pour ces derniers lorsqu'ils(elles) ne sont pas engagé(e)s dans un projet d'études, l'insertion professionnelle reste problématique et il leur est difficile de faire des projets d'autonomie en dehors de la cellule familiale.

Si les situations des familles étrangères ne nécessitent pas toujours un accompagnement autour de l'éducation des enfants (les adultes sont bien investis dans leur rôle de parents) toutefois l'intégration sociale, notamment, à partir de la mise à l'école ou de l'utilisation des garderies, crèches, centres de loisirs, est un axe de travail important. L'accès aux soins, aux services de la PMI, aux services spécialisés (MDPH, orthophonie, hôpital) représente aussi une bonne part de nos interventions et de notre partenariat. Pour certaines familles la réussite à l'école est une ambition portée par les parents. Le désir que leurs enfants apprennent vite la langue de leur pays d'accueil les amène à accepter rapidement les lieux de socialisation pour leurs enfants et ils les inscrivent à l'école maternelle dès que possible. Pour d'autres parents de culture différente, se

séparer de leurs enfants avant l'obligation scolaire est difficile.



5 familles sur 7 présentes au 31 décembre 2017 sont au CHRS depuis plus d'un an. La famille présente depuis plus de 2 ans est roumaine. Elle avait été positionnée sur un logement par un bailleur social en été mais pas en 1^{er} rang, elle n'a donc pas obtenu ce logement. Depuis elle n'a plus eu aucune proposition. La famille a pourtant suffisamment de ressources (ARE, AAH, prestations familiales) pour accéder au logement. Une mère isolée, de nationalité guinéenne, avec 4 enfants, est présente depuis 22 mois. Elle est bénéficiaire du RSA (parce que mère d'un bébé de moins de 3 ans) et des prestations de la CAF pour deux enfants seulement. Les aînés n'étant pas rentrés en France par le biais du regroupement familial, la CAF ne lui octroie rien pour eux. Ses ressources ne sont donc pas suffisantes pour accéder à un logement adapté à la composition de la famille.



L'accès à l'emploi reste un problème crucial pour les familles du CHRS quand c'est la seule manière d'avoir des ressources ou quand le versement de certaines prestations sociales est conditionné à l'exercice d'une activité professionnelle (c'est le cas pour les ressortissants européens notamment).

En 2017 toutes les familles accueillies au CHRS ont des situations administratives qui les autorisent à travailler. Ce n'est guère étonnant puisque nous conditionnons l'entrée en CHRS diffus à l'ouverture du droit à l'APL. Seuls trois hommes ont accédé à des contrats précaires (CDDI et Contrat aidé). Ces contrats à temps partiel et limités dans le temps permettent toutefois de « mettre le pied à l'étrier » et d'accéder aux droits. Le risque de leur disparition annoncée signifie aussi la disparition de ces droits et de la possibilité de construire petit à petit un projet d'insertion et d'autonomie. Les personnes étrangères se heurtent à un système qui reconnaît rarement leurs compétences d'origine. L'accès à la formation est difficile quand la langue française n'est pas maîtrisée.

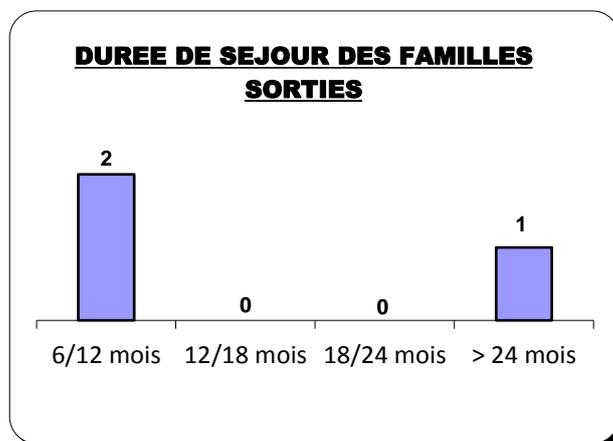
A l'exception d'une seule femme, mère isolée algérienne, ayant un bon niveau d'études générales dans son pays et un projet de recherche d'emploi dans l'esthétique, aucune

autre femme sur le CHRS familles n'a souhaité entreprendre une formation ou travailler. La prise en charge des jeunes enfants et de la maison, les représentations culturelles (une femme n'a pas besoin de parler français, une femme ne travaille pas) constituent des freins à leur insertion sociale et professionnelle.

Les familles où aucune activité n'est exercée peuvent percevoir le RSA ou **rien du tout** lorsqu'elles sont étrangères et ne peuvent justifier d'un certain nombre de titres de séjour sur le territoire français. Des mères isolées peuvent percevoir le RSA jusqu'aux 3 ans de leur enfant et se retrouver sans ressources ensuite. Ces familles sans ressources ne peuvent donc compter que sur l'aide alimentaire que nous leur versons à la quinzaine sous forme de tickets-service et sur d'autres aides plus ponctuelles des associations caritatives.

Lorsque les enfants en situation régulière arrivent à un âge leur permettant d'accéder aux services de la mission locale, à la formation professionnelle, à un emploi en alternance ou aidé, se posera la question pour eux de faire un choix qui peut être épineux : celui de rester avec les parents et de les aider financièrement ou celui de construire leur propre projet personnel.

3 familles sorties (2 couples, 1 mère isolée, 9 enfants)



La durée d'hébergement de ces 3 familles sorties varie entre 8 mois et 5 ans 9 mois.

Une réorientation a été souhaitée par deux familles pour se rapprocher d'établissements scolaires fréquentés par leurs enfants à Lille et Villeneuve d'Ascq.

Nous avons dû mettre fin à la prise en charge d'une famille après plus de 5 ans d'hébergement et de multiples avertissements. Le non-respect du règlement quant au paiement des participations une fois que la famille après des années de démarches administratives complexes a eu droit au RSA, une arnaque à l'aide alimentaire, le manque d'adhésion à un accompagnement des jeunes majeures qui aurait permis de travailler des solutions en termes d'autonomie pour elles, la dégradation du lieu d'hébergement dans sa totalité et l'impossibilité d'intervenir à domicile sur la question de l'entretien du logement, des relations difficiles avec le voisinage excédé par les passages, le bruit, la gestion des ordures ménagères... nous ont conduits à mettre fin à cet hébergement non sans en avoir consulté et informé le SIAO et la DDCS auparavant. La famille a trouvé refuge temporairement auprès

de la famille élargie. Elle fera probablement appel à nouveau au SIAO. Nous sommes restés perplexes sur la capacité de cette famille à pouvoir un jour accéder à un logement autonome. Il est évident qu'un bailleur social n'en prendrait pas le risque.

2. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

"L'accompagnement social lié au logement" concerne toutes les mesures FSL (accès, maintien, accompagnement spécifique) qu'elles soient associées ou non à un passage en Logement Relais (en partie financé par l'Allocation de Logement Temporaire). Nous intervenons auprès des ménages du territoire de Roubaix-Tourcoing dans le cadre d'une convention passée avec le FSL (sous l'autorité compétente du Département jusqu'au 1^{er} Juillet 2017 et depuis cette date sous celle de la Métropole Européenne de LILLE). Nous réalisons des accompagnements dans le cadre du logement classique et dans le cadre d'une action spécifique dédiée aux jeunes issus de l'ASE.

Nous faisons le choix d'avoir une approche globale de la situation des personnes que nous rencontrons c'est pourquoi nous qualifions de "social" l'accompagnement au logement que nous exerçons dans le cadre du FSL et celui du logement relais (ALT). Il faut parfois résoudre bien d'autres problèmes en orientant de manière adaptée les personnes avant qu'elles ne soient en mesure de rechercher avec efficacité une solution de relogement ou de travailler sur la question souvent tendue du budget et des factures non payées.

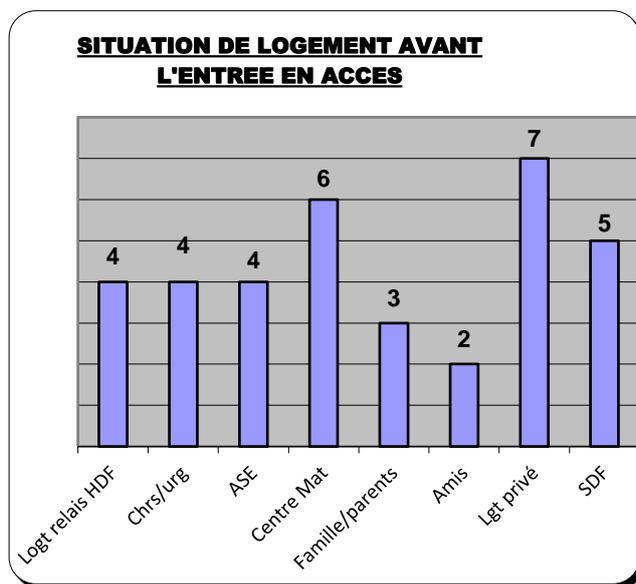
86 ménages ont été accompagnés durant l'année tous modules FSL confondus :

- **49 ménages en accès classique** (recherche et / ou installation) dont **11 en accompagnement spécifique**.
- **25 ménages en maintien** (maîtrise loyer et charges, médiation) dont 1 en accompagnement spécifique.
- **12 ménages en accès logement des jeunes** dont 3 en accompagnement spécifique (soit 13 jeunes ayant eu un parcours ASE) ; de plus **9** jeunes de l'ASE ont été rencontrés en information individuelle et **25** jeunes en information collective. Pour une partie de ces jeunes nous avons rencontré auparavant leurs assistantes familiales réparties en 2 groupes par le Pôle Enfance Famille Jeunesse.

Soit **au total 107** adultes ou jeunes majeurs (**31** isolés ; **7** couples sans enfant ; **33** familles monoparentales ; **15** couples avec enfants) accompagnés de **91** enfants.

Les nouveaux accompagnements FSL en 2017 :

Sur ces 86 ménages, **35 sont entrés dans l'année en accompagnement à l'accès** (28 ménages classiques dont 3 en module spécifique et 7 ménages en logement des jeunes) et **11 sont entrés dans l'année en accompagnement au maintien** (1 ménage relève du module « médiation »).



Sur ce graphique n'apparaissent que les accompagnements à l'accès démarrés en 2017 avec **35 ménages** (14 isolés, 1 couple sans enfants, 6 couples avec enfants, 14 familles monoparentales). On remarque l'importance du nombre (plus de la moitié) de personnes provenant du secteur de l'hébergement ou institutionnel : 4 ménages étaient déjà accueillis sur notre structure « logement relais » ; sur les 4 ménages provenant de CHRS, 1 couple et 1 jeune femme sortaient de notre CHRS Jeunes Majeurs ; 4 jeunes sortaient d'un dispositif de l'ASE ; 1 jeune hébergé chez des amis avait eu lui aussi un récent parcours à

l'ASE ; 5 mères isolées et 1 couple venaient d'un Centre maternel.

Les 7 ménages en situation de logement dans le privé occupaient la plupart du temps des logements ne répondant pas à leurs besoins, à la limite de l'indécence ou de l'insalubrité, ou vivaient une situation conflictuelle avec des propriétaires parfois malveillants voire menaçants.

5 ménages (2 jeunes majeurs, un couple roumain, un monsieur d'une cinquantaine d'années, une mère isolée) vivaient sans domicile fixe, dans leur voiture, à la rue, dans une cave, sur un camp.

Sur ces 35 nouveaux accompagnements à l'accès, certains ont démarré par une recherche de logement avant de se poursuivre en installation ; 3 ont concerné directement une installation dans le logement. L'une d'elle ne s'est pas vraiment concrétisée, la jeune mère confiée à une famille d'accueil de l'ASE avec son bébé ayant finalement renoncé à son projet de vivre avec son compagnon dans un logement privé.

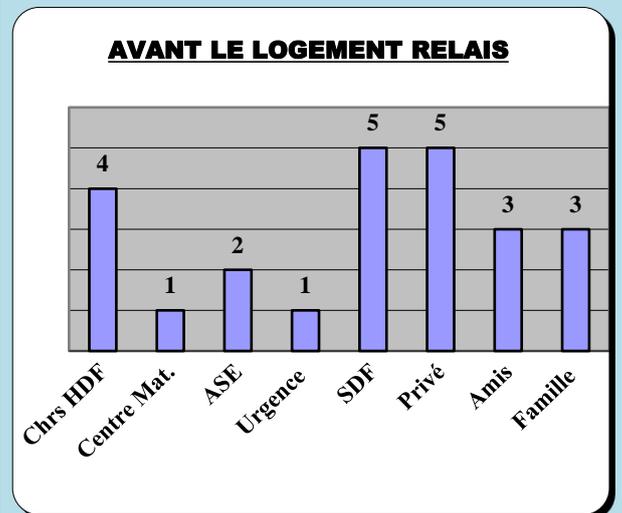
Un outil dans l'accompagnement vers l'accès au logement : le logement relais

46 adultes et 25 enfants ont été accompagnés en logement relais au cours de l'année :

- 21 personnes isolées
- 11 familles monoparentales
- 3 couples sans enfant
- 4 couples avec enfants

Nous disposons d'un total de 19 logements relais, principalement répartis sur Roubaix-Tourcoing, pouvant accueillir environ 35 personnes. Le fait de pouvoir passer d'un dispositif à l'autre au sein de la même structure favorise la continuité de l'accompagnement. Le logement relais constitue une étape pertinente dans le parcours notamment des jeunes adultes. Dès lors qu'ils disposent d'un minimum de ressources leur permettant de déposer des demandes auprès des bailleurs sociaux, ils peuvent expérimenter de vivre dans un espace qui n'est pas encore leur propre logement mais leur permet de s'y construire des repères personnels et d'apprendre à gérer leur autonomie. C'est aussi l'occasion pour de très jeunes couples d'expérimenter une vie commune débutante dans un cadre un peu sécurisant. Ces places sont mises à disposition, en premier lieu des ménages accueillis sur le CHRS jeunes majeurs lorsqu'ils sont prêts, de nos partenaires sur le territoire (Missions Locales, clubs de prévention, service ASE, Maisons maternelles...) et sont remises au SIAO à titre subsidiaire.

24 nouvelles personnes adultes entrées en logement relais en 2017.



24 adultes (12 personnes isolées, 1 couple sans enfants à charge, 6 parents isolés, 2 couples avec enfants) et 13 enfants ont accédé courant 2017 à un logement relais.

En 2017 un couple et un jeune homme en provenance de notre CHRS Jeunes Majeurs ont pu intégrer ce dispositif. Le couple venait d'avoir un bébé, quant au jeune homme l'accès au logement relais lui a permis de prendre en charge à temps partiel son enfant. Dans le cadre de notre action Logement des Jeunes (ayant eu un parcours ASE) sont entrés 2 jeunes hommes de 18 et 19 ans ayant accédé à des ressources et ne pouvant plus être hébergés en MECS suite aux décisions du Département. Deux autres jeunes majeurs ayant eu aussi un parcours à l'ASE étaient partis vivre l'un en famille, l'autre en logement autonome. Ces expériences n'ayant pas été concluantes ils sont entrés en logement relais ce qui leur a évité de se retrouver à la rue.

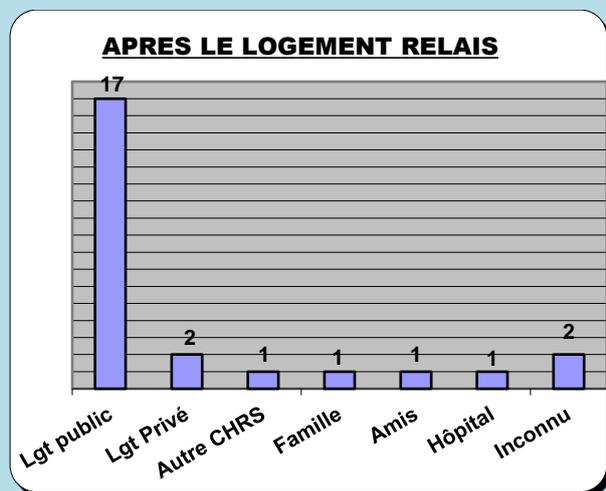
5 personnes (soit 5 fois plus qu'en 2016) étaient sans domicile. Bien qu'exerçant une activité salariée, elles dormaient dehors, dans des voitures, dans une cave. Il s'agit aussi

bien de jeunes que d'un homme d'âge mûr, de femmes que d'hommes, d'isolé(e)s que d'un couple. L'arrivée en logement relais permet de se poser, de trouver de la sécurité et de travailler sereinement un projet logement.

Nous avons également accueilli cette année 5 ménages qui souffraient de mal-logement et/ou de conflits avec leur bailleur privé (des familles comme des isolé(e)s).

Si pour intégrer un logement relais il faut avoir un minimum de ressources pérennes elles ne sont pas apportées majoritairement par une activité salariée. Sur la totalité des 46 adultes accueillis en logement relais au cours de l'année 2017, 21 ont eu une activité professionnelle de type précaire (CDD, contrats d'insertion, temps partiel). Un seul jeune avait un CDI. Trois autres jeunes étaient en contrat d'alternance (pour l'un il a été rompu peu après son entrée).

25 personnes adultes sorties du logement relais en 2017.



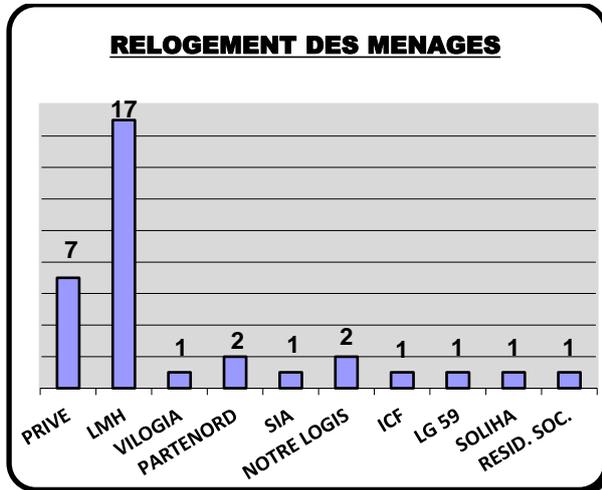
On peut constater que le fait d'être accueilli en logement relais est un atout pour être relogé dans le parc public. Être inscrit sur la liste prioritaire du PDALPD, être accompagné par notre équipe dans le cadre d'un logement temporaire quasi-autonome, la possibilité de prendre le temps d'être prêt, constituent pour des

personnes qui ont connu des situations de stress et d'urgence auparavant un vrai confort, une sécurité qui permet de construire le projet logement et de le voir aboutir.

Nous pouvons nous réjouir cette année d'un grand nombre de relogements dans le parc public. La moitié quasiment des relogements (pour 9 ménages) ont été proposés par notre partenaire LMH ; ICF, Soliha, Notre Logis et Vilogia ont relogé chacun un ménage. Il est exceptionnel qu'un relogement soit proposé avant une bonne année d'hébergement en logement relais. La majorité des ménages relogés ont attendu au moins entre 18 et 24 mois. Pour 2 ménages nous sommes allés jusqu'à 3 ans d'hébergement ! Pour l'un de ces ménages, les graves problèmes d'alcoolisme et les difficultés d'occupation du logement qui en résultaient ont nécessité un accompagnement de longue durée vers le soin et la recherche d'une solution adaptée avec le dispositif Visa hors-les-murs. Pour un autre monsieur âgé et isolé qui avait vécu une expulsion suite à de graves conflits avec son bailleur, il a fallu aussi du temps pour l'amener à engager un dossier de surendettement et convaincre un bailleur social de lui faire confiance.

Les relogements ne sont pas toujours effectifs très vite. Des travaux sont parfois nécessaires, et peuvent faire apparaître des soucis techniques importants qui ne permettent pas aux personnes de s'installer alors qu'elles sont déjà locataires ; ainsi ce jeune homme relogé qui découvre que l'appartement qui lui est dédié est dépourvu de compteurs de gaz et d'électricité et se trouve privé de chauffage en plein hiver.

34 relogements dans l'année sur l'ensemble des accompagnements FSL à l'accès au logement :

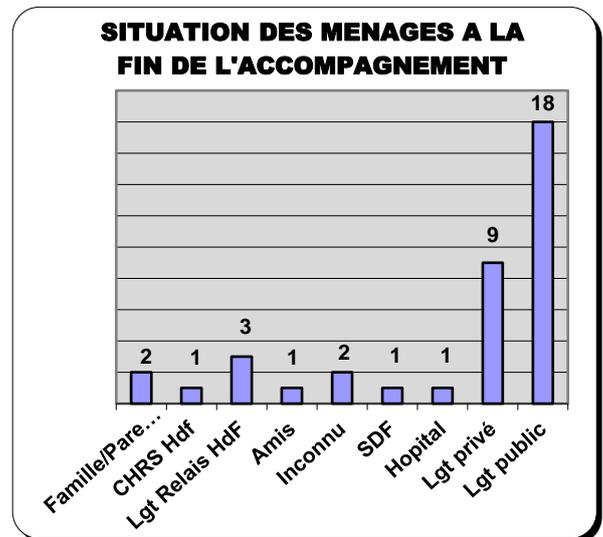


Ce graphique représente les relogements aboutis pour les ménages en cours d'année 2017. Nous observons une nette évolution et un taux de relogement intéressant dans le logement social : 25 relogements dans le public (au lieu de 9 l'année précédente) ; 7 relogements dans le privé ; 1 en résidence sociale (logement temporaire) et 1 chez SOLIHA. LMH s'impose comme le partenaire-bailleur avec lequel nous avons le plus de projets aboutis mais nous avons également eu une ouverture vers des bailleurs avec lesquels nous travaillions peu jusque-là. Sur les 25 relogements dans le public 16 ménages étaient passés avant par le logement relais. L'autonomie dans le logement a pu ainsi être travaillée parfois sur des périodes suffisamment longues, avant même l'accès au statut de locataire en titre, ce qui rassure les bailleurs.

A l'exception de 2 jeunes, les ménages relogés dans le privé sont essentiellement des ménages accompagnés en FSL « sec » c'est-

à-dire sans passage par le logement relais. Ils n'ont parfois pas pu attendre les délais du public ou ne pouvaient pas répondre aux exigences en termes de situation administrative. Ils maintiennent en général leur demande auprès des bailleurs sociaux.

38 accompagnements en FSL accès ont pris fin durant l'année



Les situations des personnes sorties de Logement relais pour accéder au logement et qui apparaissent sur ce graphique ont été évoquées plus haut. Le relogement dans le parc public a été beaucoup plus important cette année. Notons que sur les 9 ménages qui ont un logement dans le privé, pour 4 d'entre eux il s'agit de l'aboutissement d'un projet d'accès au logement privé pendant que 5 ménages s'y maintiennent faute d'avoir trouvé une autre so-

lution. Le relogement dans le privé reste important sur notre secteur. Il s'agit souvent d'un habitat ancien et coûteux en termes de consommation énergétique. Mais les personnes accompagnées, en particulier les jeunes adultes, ne supportent pas toujours la longue attente chez les bailleurs publics.

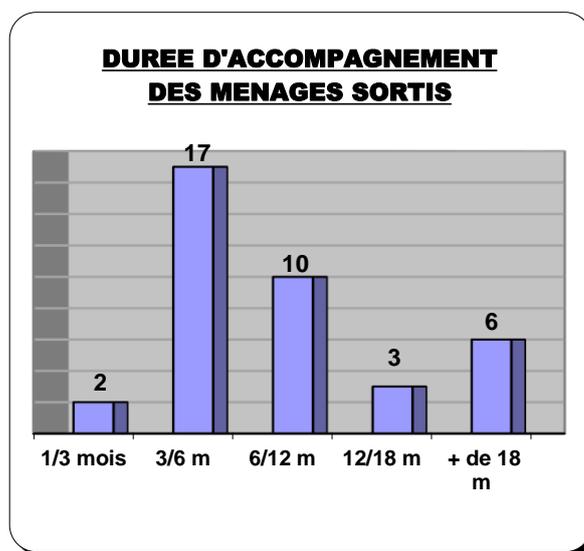
Une famille Syrienne, vivant dans un habitat indécents, que nous avons commencé à accompagner en module spécifique a été finalement orientée par le SIAO sur notre CHRS familles. L'accompagnement FSL n'étant pas compatible avec l'accueil en CHRS nous l'avons suspendu.

Nous avons dû mettre fin à l'accompagnement d'un homme isolé et d'une famille hébergés en logement relais et accompagnés en FSL recherche, faute d'adhésion. Leurs situations respectives à la sortie nous sont inconnues.

Nous avons maintenu 3 personnes isolées en logement relais bien que l'accompagnement à la recherche de logement n'ait pas abouti dans le temps imparti (module de 6 mois renouvelable une fois seulement). L'une d'elle a accédé au logement public 3 mois après la fin de la mesure FSL. L'une est toujours en attente d'une proposition. Un jeune anciennement confié à l'ASE n'a pas réussi à maintenir sa mobilisation sur le projet logement et a renoncé à son hébergement en logement relais 6 mois après la fin de l'accompagnement FSL. Il tente une cohabitation bien fragile dans la famille de son amie.

Une mère isolée avec 3 enfants est comptabilisée comme SDF à la fin d'une mesure recherche mais l'accompagnement reprendra deux mois plus tard en installation une fois

qu'elle aura accès à un relogement par LMH. Entre temps nous avons gardé le lien avec elle.



Les accompagnements FSL sont des modules de 6 mois renouvelables en principe une fois. Les accompagnements spécifiques qui peuvent aller jusqu'à 24 mois maximum s'adressent à des publics dont le cumul des difficultés représente des freins importants pour tout parcours d'accès et de maintien dans le logement. Ces accompagnements spécifiques ont concerné 6 ménages en accès au logement, ils avaient tous bénéficié d'un passage en logement relais. Deux d'entre eux émargeaient à notre action « logement des jeunes » ayant eu un parcours ASE.

D'autres accompagnements qui durent moins de 6 mois se sont interrompus parce que les personnes ont rapidement trouvé leur solution et n'ont pas souhaité la poursuite de l'accompagnement en installation (c'est le cas pour 4 ménages) ou parce qu'elles ont lâché le projet

(abandon pour 5 ménages). Deux mères isolées sont comptabilisées dans des mesures de courte durée, car à l'issue d'un accompagnement recherche de 12 mois, leur projet logement n'ayant pas encore abouti, nous n'avons pu démarrer un module installation qu'après quelques mois d'interruption de la mesure FSL. Ces personnes étant hébergées en logement relais nous ne les avons pas lâchées pour autant. L'accompagnement à l'installation a pu être assez rapide pour elles.

D'autres ménages peuvent avoir été accompagnés plus de 12 mois voire jusqu'à 24 mois en enchaînant module-recherche puis module-installation lorsqu'ils ont accédé au logement.

25 Accompagnements au maintien dans le logement, réalisés en 2017 :

En tant qu'opérateur FSL l'équipe du CHRS a traité en 2017 l'orientation par l'Unité Logement de 36 ménages en difficulté de maintien dans leur logement. Les entretiens d'évaluation ou diagnostics ont abouti à 7 nouveaux accompagnements en 2017 : **6 en Maintien/maitrise du loyer et des charges** et 1 en recherche. Ce qui fait 1/5^{ème} d'orientations abouties. Les 4/5^{ème} qui n'aboutissent pas se répartissent ainsi : 3 ménages n'ont pas souhaité d'accompagnement ; 2 n'avaient pas besoin d'accompagnement ; 4 n'ont pas donné suite à la proposition acceptée dans un premier temps ; 18 n'étaient pas présents aux rendez-vous proposés d'abord à domicile et/ou éventuellement au service ou ont carrément refusé la rencontre ; deux sont encore en cours début 2018. Lorsque le nom d'un travailleur social figure sur l'orientation nous tentons de le contacter pour essayer d'établir le lien

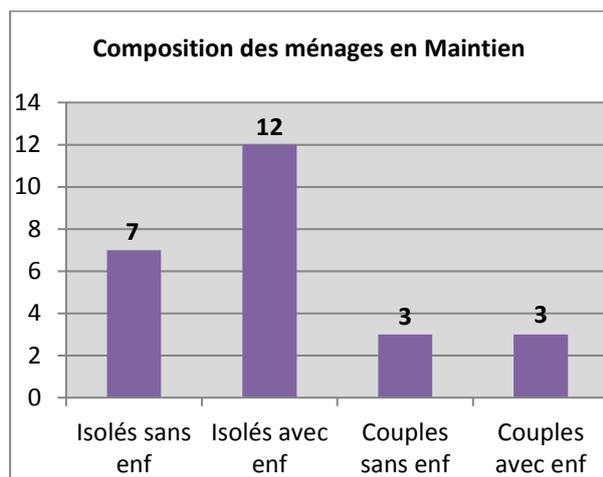
avec le ménage. Pratiquement la totalité de ces orientations ont été faites en 2017 à partir de plusieurs mises en jeu de la garantie loyer par les propriétaires (en principe dès la deuxième). Souvent les locataires n'en sont pas avisés par le bailleur, parfois il s'agit davantage d'un retard dans le paiement du loyer dû à un problème budgétaire passager que d'une réelle dette. Certains bailleurs ne tentent rien auprès de leurs locataires avant de solliciter le FSL. D'autres bailleurs attendent que leurs locataires soient vraiment en difficulté. Au-delà de 4 mois d'impayés le FSL ne peut plus activer la garantie.

5 autres nouveaux ménages ont été orientés par le biais du bouche-à-oreille et sont venus demander spontanément une aide dans leurs difficultés budgétaires ou de relations tendues avec leurs bailleurs. Parmi ces 5 ménages nous connaissions 2 jeunes pour les avoir accompagnés auparavant en logement relais puis en FSL installation dans le cadre de notre action Logement des Jeunes ayant eu un parcours à l'ASE.

Les orientations spontanées pour des problématiques de maintien ne cachent pas très longtemps des demandes de changement de logement, des difficultés à obtenir un logement ou une mutation dans le public. Les locataires du privé n'ont pas les mêmes priorités que d'autres publics concernés par tout un panel de dispositifs comme le PDALPD, la liste SY-PLO, le contingent préfectoral...et parfois certains préfèrent quitter leur logement pour entrer dans des centres d'hébergement où ils deviendront prioritaires !

Dans le même temps nous savons que dans le département 80% des dossiers DALO sont refusés faute d'une offre de logements suffisante. Les services de l'Etat exigent toujours

plus de documents à fournir pour le montage des dossiers alors même qu'ils ne sont pas prévus par la loi. Des recours peuvent être faits mais sont chronophages.



Le graphique ci-dessus fait état des compositions familiales de l'ensemble des ménages accompagnés en 2017. Sur ces 25 ménages on dénombre 7 personnes isolées sans enfant, 12 mères isolées avec enfants, 3 couples sans enfants, 3 couples avec enfants. 31 enfants font partie de ces familles

On remarquera l'importance des familles monoparentales. Les difficultés sont aggravées pour ces femmes isolées avec leurs enfants ; cette catégorie de public est tout particulièrement exposée au risque de basculer dans une situation d'exclusion. Le règlement intérieur du FSL facilite l'accès aux aides pour les isolé(e)s en autorisant un taux de part à charge supérieur à celui des couples... ce qui, par un effet pervers, peut mettre ces ménages en difficulté de maintien ensuite, leur taux d'effort étant plus important.

Pour 15 ménages l'accompagnement a pris fin en 2017. La durée d'accompagnement varie de 2 mois (fin anticipée de la mesure pour 2 ménages après 2 à 3 mois d'accompagnement ; il s'agit d'abandon de la part de ces ménages) à 12 mois (une prolongation de la mesure a été nécessaire pour 7 ménages ; il s'agit souvent d'un maintien non durable où les solutions restent introuvables hormis celle d'augmenter les ressources ou d'arriver à convaincre un bailleur s'il s'agit du public de la nécessité de muter le ménage sur un logement plus accessible économiquement). Pour 6 ménages un seul module de 6 mois a été utilisé pour accompagner dans le ré assainissement du budget familial, la mise en place d'échéancier pour résorber des dettes, la mise en place de la mensualisation pour les factures de fluides, la réorientation vers un bailleur social ou une demande de mutation pour une typologie plus adaptée à la situation actuelle.

En perspective : nous souhaitons mieux connaître les dispositifs existants qui permettent d'améliorer les conditions de logement, les apais techniques dont pourraient bénéficier aussi bien des propriétaires que des locataires pour faciliter le maintien dans un logement plus investi, plus confortable. Nous nous rapprocherons au cours de 2018 des associations et services qui œuvrent dans ce sens (réhabilitation du logement avec le locataire, cours de bricolage ouverts à tous etc...).

3. EVENEMENTIEL CHRS

LA VIE AU CHRS

Des actions d'ouverture culturelle et des rencontres festives ou ludiques ont émaillé l'année, émanant des personnes accueillies elles-mêmes ou des professionnels. Ces propositions sont autant d'occasions de favoriser le lien social, le partage, la convivialité.

Le pot du 26 janvier 2017 pour célébrer la nouvelle année a rassemblé jeunes et familles accueillis au CHRS ou en logement relais, ou accompagnés dans le cadre du FSL. Quelques anciens s'y associent volontiers. A cette occasion un atelier de préparations culinaires est proposé aux volontaires (gaufres et buffet).

Des ateliers de cuisine ou de pâtisserie ont été animés tout le long de l'année soit au moment de la distribution hebdomadaire de l'aide alimentaire ou à l'occasion d'événements spéciaux : repas africain, barbecue, moules frites.

La confection et le partage de **plusieurs repas** dans l'année ont réuni quelques groupes de personnes.

Grâce à l'opération **Crédits Loisirs** de la Mission Locale de Lille, nous avons pu organiser des sorties : goûter concert au Grand Mix, spectacle « Elina » au théâtre Pierre de Roubaix, Cirque Plume au Colisée, théâtre d'improvisation

Remplacement de 4 appartements vétustes au bénéfice 4 autres, regroupés rue de Lille à Tourcoing.

La fête de fin d'année organisée le **13 Décembre 2017** dans une salle mise à disposition par le CCAS de Roubaix a rassemblé soixante personnes (essentiellement des familles) autour d'un goûter de Noël confectionné par l'équipe et quelques personnes associées. La compagnie « Qui siffote s'implique » a animé par ses chansons et entraîné dans la danse cette assemblée gourmande et multiculturelle avant la distribution de cadeaux d'une Père Noël (au féminin cette année !)

LA VIE INSTITUTIONNELLE

Participation aux formations mises en œuvre dans le cadre du projet associatif « Vie-Vas ». Formation « vie affective et sexuelle » animée par le Planning Familial de LILLE (5 journées).

Et en complément, participation de deux professionnelles à une journée de découverte d'outils pédagogique (COREPS – Planning Familial) « Contraception et sexualité.

Formation Excel Intermédiaire de 2 jours pour la secrétaire.

Participation de la cheffe de service au Comité Technique Vie Vas (tous les deux mois) et à deux conférences organisées par le CREHPSY sur les troubles psychiques et leur accompagnement.

Atelier santé : le jeu nous paraissant être un bon moyen d'échange pour une première approche collective sur le thème de la santé et

du bien-être nous avons décidé de proposer un premier atelier collectif autour d'un jeu-repas

Participation de l'ensemble de l'équipe à un travail de supervision tous les 15 jours, animé par **Stella PERSYN** psychologue-superviseur.

Rencontre partenariale organisée et animée à l'Oiseau Mouche (que l'on remercie de leur accueil) à Roubaix par le CHRS le 11 mai 2017 avec comme support la restitution du travail de réflexion de l'équipe sur l'accompagnement des jeunes majeurs, et avec une animation d'une table ronde par **Hélène CHERONNET** chercheuse en sciences sociales.

LE PERSONNEL

Arrivée de **Valérie BOULEAU** éducatrice spécialisée le 1^{er} Octobre 2017 à temps partagé sur le PAEJ et le CHRS.

Départ à la retraite d'**Isabelle DESTAILLEUR**

LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

Le Home des Flandres est administrateur de la **CMAO** (association de structures du secteur de l'hébergement) qui met en œuvre le 115, le SAMU Social et le **SIAO**.

Le Home des Flandres est membre du Conseil d'Administration de la **Fédération des Acteurs de la Solidarité des Hauts de France** (anciennement FNARS).

Il est aussi Administrateur au Conseil d'administration de la mission locale de Roubaix.

Participation aux commissions – insertion du SIAO pour les isolés, les couples et les familles.

Participation aux commissions techniques, sociales et plénières du **FSL** sur la **DT ROUBAIX-TOURCOING** puis à la **MEL**.

La MEL est le nouveau partenaire pour le Fonds Solidarité Logement depuis le 1 juillet 2017 à la place du département qui a délégué cette compétence.

Rencontre mensuelle de l'équipe éducative avec **Claire DUJARDIN** psychologue de La Ravaude autour des situations complexes relevant de la santé mentale.

Informations collectives auprès des Assistantes familiales et de **I'ASE**.

Rencontre avec l'équipe du Service Prévention Santé de Roubaix

Présentation des activités de l'Ecole de la 2^{ème} Chance

Appel d'offre LMH :

Au-delà de l'activation des mesures d'accompagnement social classiques (FSL, MOUS, AVDL, RSA), LMH sollicite désormais les opérateurs – logement pour mener des actions de

maintien auprès des ménages en difficulté dans son parc. Les situations complexes ne sont donc plus uniquement traitées dans le cadre de procédures contentieuses, mais par la mise en place de mesures d'accompagnement social liées au logement.

Ce choix de développer l'accompagnement social permet donc à LMH d'investir un axe de partenariat complémentaire avec les acteurs de l'insertion par le logement. Les partenaires associatifs qui s'intègrent au projet partagent avec LMH l'exigence de « **replacer le ménage accompagné au cœur de la démarche engagée, en le positionnant comme un acteur réel de la mesure.** »

C'est ainsi qu'en 2017 le CHRS a répondu à cet appel d'offre de LMH

Nous avons donc été financés pour mener 14 mesures d'accompagnement sur une durée de 6 mois. Le projet a été renouvelé une fois en 2017 pour le même nombre de mesures et la même durée. Cette action devrait être reconduite en 2018.

AUTOUR DE LA PLACE ET DE LA PARTICIPATION DE L'USAGER

Groupes d'expression les 04 Juillet, 05 décembre.

Réunions d'accueil pour les nouveaux arrivants chaque trimestre : les 02 mars, 27 juin, 03 octobre.